

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

7 FÉVRIER 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU MARDI 7 FÉVRIER 2017 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Groupement “Non au Pacte d'excellence”» (Article 76 du règlement)	4
2	Interpellation de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «“Enseignons.be” et le Pacte» (Article 76 du règlement)	4
3	Interpellation de Mme Joëlle Maison à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Contradiction entre les objectifs de stabilité et d'autonomie du Pacte pour un enseignement d'excellence avec l'appel à candidatures à l'emploi de directeur d'école prévu par le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs» (Article 76 du règlement)	8
4	Questions orales (Article 81 du règlement)	10
4.1	Question de Mme Valérie De Bue à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Candidatures dans l'enseignement»	10
4.2	Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Athénée royal du Condroz à Ciney»	11
4.3	Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Erreur du cabinet, Barème 501»	13
4.4	Question de M. Gilles Mouyard à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation au sein de l'Athénée royal d'Evere».....	13
4.5	Question de Mme Patricia Potigny à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Inspection dans l'enseignement spécialisé».....	15
4.6	Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Rapport de la COPI relatif au décret “Inscriptions”»	16
4.7	Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Tronc commun et pertes d'emplois»	18
4.8	Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Place prévue pour la formation historique»	20
4.9	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Avenir du cours d'histoire»	20
4.10	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Devenir du cours d'histoire dans le cadre du Pacte d'excellence».....	20
4.11	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Avenir du cours d'histoire au sein du Pacte d'excellence»	20
4.12	Question de Mme Isabelle Stommen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Votre rencontre avec la ministre flamande de l'Enseignement»	23
4.13	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Concertation entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Flandre sur l'enseignement».....	23
4.14	Question de Mme Carine Lecomte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Remplacement des enseignants d'EPC en maladie».....	25
4.15	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Programme de mobilité scolaire EXPEDIS».....	26
4.16	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Publicité du métier d'enseignant»	27
4.17	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Dispositif de classe inversée et les échanges de pratique»	29
4.18	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Association “100 000 entrepreneurs” et ses formations scolaires».....	30
4.19	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Parcours d'éducation culturelle et artistique»	31

4.20	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Qualité de l'alimentation dans les cantines scolaires: suivi des mesures en cours»	32
4.21	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Harcèlement au niveau des internats scolaires»	33
4.22	Question de Mme Valérie De Bue à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Prévention de la radicalisation dans l'EAD»	33
4.23	Question de Mme Valérie De Bue à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Inclusion de l'enseignement à domicile dans le Pacte d'Excellence».....	35
4.24	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Apprentissage du russe»	35
4.25	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Résultats de l'étude menée par l'administration suite à la proposition de résolution relative à l'adaptation des normes de rationalisation dans les écoles rurales».....	36
4.26	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Projets retenus dans le cadre de l'emprunt auprès de la BEI»	37
5	Ordre des travaux	38

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 11h20.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Groupement “Non au Pacte d’excellence”» (Article 76 du règlement)

2 Interpellation de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «“Enseignons.be” et le Pacte» (Article 76 du règlement)

Mme la présidente. – Ces interpellations sont jointes.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – La création du groupe «Non au Pacte» m’a amenée à me poser une série de questions. Depuis le jour où j’ai déposé mon interpellation, beaucoup de choses se sont passées et des instances ont notamment été consultées. Je vais donc actualiser le texte de mon interpellation.

Les consultations relatives au troisième avis du Groupe central seront bientôt terminées. Si je peux résumer les réactions des différents secteurs, elles vont du «non, mais...», avec une petite porte ouverte, au «oui, mais», avec une petite fermeture de porte. La base de toutes les instances concernées a émis des réticences parfois très importantes. Ces réticences s’apparentent parfois plus à un questionnement qu’à des réserves véritables par rapport au Pacte.

Je comprends que des gens qui ont peur de voir leur métier et leur mode de vie changer considérablement en arrivent à créer sur les réseaux sociaux un groupe qui s’appelle «Non au Pacte». C’est une manière de communiquer leur inquiétude, leurs difficultés, leur incompréhension face à certaines situations par le biais d’un groupe de dialogue, même si, au vu de son évolution, on pourrait avoir l’impression qu’il est devenu une sorte de défouloir. Les vrais questionnements passent alors au second plan.

Il y a certaines de vos attitudes que je ne comprends pas, Madame la Ministre.

Refusant de vous positionner par rapport au

Pacte, vous n’avez de cesse de nous dire que le gouvernement n’est pas encore saisi officiellement, étant donné que tous les avis n’ont pas été rendus. Alors, lorsque vous vous fendez d’un texte défendant le Pacte sur Facebook, je m’interroge sur cette démarche et sur le sens qu’elle a dans le processus. Il va falloir que vous puissiez nous l’expliquer.

Si, pour le moment, la confiance n’est pas rompue et si, contrairement à ce que certains sous-entendent, le Pacte n’est pas mort ou enlisé, il se trouve néanmoins dans une phase difficile parce que la base des différentes instances est en train de déborder leurs organes dirigeants qui se sont mis d’accord dans l’avis numéro trois, ce qui crée des remises en question.

Mais le pire, c’est le silence radio, la non-proactivité absolue du gouvernement et la non-budgétisation du Pacte. Or, la balle est dans le camp du gouvernement. C’est vous qui devez savoir quels moyens vous pouvez y consacrer.

Je ne vous adresserai aucun reproche, Madame la Ministre, à propos de la piètre communication qui a consisté à dire: «On met les 21 millions pour 2017 dans l’assiette du ministre-président». C’est un problème de la ministre de l’Éducation.

Maintenant, vous annoncez des dépenses. Là aussi, j’aimerais savoir dans quelle mesure – vu que les 21 millions sont dans l’assiette du ministre-président – vous avez décidé, ou pas, d’engager une cellule opérationnelle (je me réfère ici à l’arrêté de la semaine dernière qui n’existait pas quand j’ai déposé mon interpellation). À quoi cette cellule opérationnelle va-t-elle servir? La lecture de l’arrêté nous apprend que les membres qui la composeront vont être engagés et mieux payés que les agents de l’administration. Vous avez pourtant à votre disposition une administration de qualité.

Cette cellule opérationnelle, c’est donc vous qui avez décidé de la créer. À quoi va-t-elle servir puisque le gouvernement n’a pas encore décidé de la moindre mesure du Pacte?

Je m’inquiète fortement à propos d’une de vos réponses précédentes, selon laquelle le Groupe central serait en train de réaliser un travail très minutieux concernant le phasage. Est-ce à dire que le gouvernement, qui tient pourtant les cordons de la bourse et possède la capacité décisionnelle, n’est pas proactif en ce qui concerne le phasage du Pacte? Est-ce à dire que le Groupe central va proposer un phasage qui risque d’être refusé, rendant caduc le travail effectué?

À quoi bon établir un phasage, si ceux qui détiennent la capacité décisionnelle, à savoir le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sa ministre de l’Éducation, ne sont pas en mesure de dire à quel rythme ils pourront travailler – tout en étant conscients des délais né-

cessaires pour créer un texte, le soumettre au Conseil d'État, puis en débattre à nouveau entre partenaires d'abord et puis en gouvernement, avant de pouvoir enfin le présenter aux parlementaires?

Nous sommes déjà à la moitié de la législature et nous n'avons pas la moindre connaissance de la volonté du gouvernement et de sa ministre. Au moins de juillet dernier, vous annonciez que le Pacte serait une des priorités du gouvernement à l'automne, c'est-à-dire fin décembre; nous voilà déjà à la fin de l'hiver arrive et nous n'en savons toujours pas plus concernant les intentions du gouvernement à l'égard du Pacte ainsi que les étapes et les moyens de sa mise œuvre.

Tous les acteurs concernés parlent d'un engagement sur plusieurs législatures, qui mobilisera nos successeurs autant que nous-mêmes. Mais si vous-même ne savez pas par où commencer, comment espérez-vous que les gens puissent s'engager à faire quoi que ce soit alors que personne ne sait où l'on va?

Madame la Ministre, il serait temps de clarifier vos positions et de préciser en quoi vont consister le travail et les actions de ce gouvernement. En quoi consistera votre travail et qu'est-ce que la ministre de l'Éducation sera en droit de faire?

M. Laurent Henquet (MR). – On a parlé du cadre participatif. Je suppose, Madame la Ministre, que vous êtes satisfaite des résultats obtenus par la page qui vient d'être créée. En quelques jours, elle a enregistré 25 000 adhérents. Même si ça part tous azimuts, 25 000 personnes qui disent non au Pacte, voilà sans doute un cadre participatif.

Je souhaiterais revenir sur la campagne de communication, puisque vous avez dégagé un budget de 196 000 euros pour promouvoir la communication des propositions relayées dans l'avis n° 3 du Groupe central. Pendant deux années durant, on m'a dit que comme on était dans le participatif, beaucoup de gens étaient au courant de ce qu'il se passait et se disait. Néanmoins, je constate que nous devons dégager un budget pour communiquer sur le contenu de ce fameux Pacte.

Vous avez confié cette mission à une société privée, ce qui m'étonne, puisqu'il existe déjà des moyens, des outils, facilitant la vie des enseignants, dont le célèbre site Enseignons.be qui rassemble 75 % des enseignants, soit presque 80 000 professeurs. Au cours des périodes cruciales de l'année académique, on dénombre jusqu'à 25 000 connexions par jour. Ce site aurait donc pu constituer une aide précieuse pour communiquer. Il s'avère d'ailleurs que l'administrateur délégué du site Enseignons.be s'est engagé à diffuser gratuitement chaque semaine des capsules vidéo pour vulgariser les mesures du Pacte.

Eu égard à la situation budgétaire et au trou prévu de 220 millions pour le budget 2017, même

si la dépense dont nous parlons ici n'est que de 200 000 euros, comment justifiez-vous le choix d'une dépense aussi importante pour la communication du Pacte, alors que celle-ci aurait pu s'opérer à moindres frais à l'aide d'outils existants? Avez-vous contacté M. Fischbach, l'administrateur délégué du site Enseignons.be, pour trouver un arrangement permettant de communiquer à moindres frais?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Il est vrai que nous nous trouvons dans une situation tendue qui, à certains égards, présente des aspects prévisibles et un air de déjà-vu et ce, pour trois raisons.

Tout d'abord, nous faisons face à une situation où les acteurs de l'école ont donné un premier accord sur un rapport du Pacte d'excellence et ils semblent aujourd'hui dépassés par leurs mandats. Je voudrais dire à ce sujet qu'il existe depuis nombreuses années une crise de la représentation, nous le savons tous. En Belgique, cette crise de la représentation affecte non seulement les politiques, mais aussi tous les cadres intermédiaires et tous les piliers sur lesquels notre pays reposait depuis bien des années, à savoir les syndicats, les mutuelles et diverses institutions qui servaient d'intermédiaire entre les décisions politiques et la société. Nous savons depuis longtemps maintenant que nos piliers s'effritent et qu'à l'instar de ce qui se passe dans le monde politique, ils vivent une crise de la représentation.

Cette situation est peut-être aujourd'hui accentuée par le contexte actuel dans lequel nous vivons, par la montée des populismes notamment. C'est dans ce contexte de crise de la représentation que vous avez défini la méthodologie du Pacte d'excellence.

Le deuxième aspect sur lequel je souhaite attirer votre attention est la nécessité de créer un consensus. Ma famille politique n'a cessé d'insister sur ce sujet d'ailleurs depuis le début du Pacte. Si nous voulons réformer l'enseignement en profondeur, nous devons changer concrètement les choses dans les classes. Nous devons donc toucher les enseignants et les convaincre du bien-fondé et de la raison d'être des réformes, et leur expliquer pourquoi nous leur demandons de changer leurs habitudes.

Cela semble clair lorsque nous analysons les réformes de l'enseignement dans d'autres États, mais c'est également clair à la suite du Contrat pour l'école, que votre majorité avait souhaité évaluer au moment du lancement du Pacte d'excellence. Vous étiez donc bien conscients de cette nécessité de créer un consensus et une adhésion auprès des enseignants. Pour ma part, je n'ai cessé de vous répéter qu'il fallait créer non seulement un consensus politique, mais aussi un consensus auprès des acteurs. En dépit de cela, vous avez fait le choix d'une méthode de négociation

du Pacte d'excellence que nous pouvons qualifier de très «belge»: une négociation à huis clos avec les acteurs intermédiaires, ceux des piliers et ceux des écoles, avec des moments de dramatisation qui donnent ensuite naissance à des consensus qui, de l'extérieur, donnent l'impression que l'on ne peut plus y toucher.

Enfin, un autre aspect qui me semble entraver la création d'un consensus auprès des acteurs de terrain et en particulier des enseignants est que la réforme de la formation initiale n'a pas été liée au Pacte d'excellence. Je n'arrive toujours pas à le comprendre. L'évolution dans les classes dépendra uniquement de la formation initiale. La simultanéité du Pacte d'excellence – qui s'adresse aux enseignants et qui attend d'eux qu'ils changent leurs habitudes – et de la réforme de la formation initiale – sur laquelle nous serions apparemment en train d'aboutir – complique d'autant plus la situation aujourd'hui.

Enfin, un troisième élément de déjà-vu et de prévisibilité est le grand écart entre ce que le Pacte d'excellence dit sur les enseignants, et auquel j'adhère entièrement – je me réfère ici à la présentation du professeur Van Campenhout lorsque vous nous aviez invités – et la manière dont ils sont traités.

Les enseignants sont des acteurs de la société et comprennent en quoi leurs pratiques devant leur classe ont un lien avec le système scolaire et avec les résultats que produit le système scolaire de manière plus globale. J'adhère totalement à cela. Les enseignants sont des praticiens réflexifs qu'il faudra de mieux en mieux former.

Cependant, le processus, tel qu'il a été conçu avec ces négociations à huis clos et ces consensus décrochés au bout de la nuit qui donnent ensuite l'impression d'être imposés à tout le monde, les traite de la manière contraire à ce qui vient d'être dit. On traite les enseignants comme des exécutants et non comme des personnes capables de réfléchir à leurs pratiques et que l'on associe à la réflexion.

Il était donc prévisible d'arriver à une situation tendue telle que celle que nous connaissons aujourd'hui. D'autant plus que la période de consultation que vous avez prévue ne dure que deux mois. Ensuite, forcément, les marchés publics que vous avez lancés pour communiquer et faire le tour des écoles pour parler de la mise en œuvre du Pacte d'excellence apparaissent – comme ils m'apparaissent également – comme un sirop destiné à faire avaler la pilule.

Je pense effectivement que la situation est très tendue, mais que c'était prévisible. C'est le résultat de la méthodologie que vous avez choisie. Pour en sortir, je pense comme Madame Bertieaux que le gouvernement doit prendre ses responsabilités.

Qu'allez-vous faire? Qu'est-ce que la ministre de l'Enseignement souhaite faire dans l'ensemble des mesures qui sont proposées par le Pacte d'excellence? Il faut aujourd'hui le dire, à nous ainsi qu'aux enseignants. Vous devez défendre les choix qui ont été faits et les assumer, car cela fait deux ans et demi qu'on n'entend pas le gouvernement – ni vous ni votre partenaire de majorité – sur ce que va être le futur de l'école. Vous avez souhaité consulter les corps constitués, c'est fort bien, mais il s'agit maintenant de prendre vos responsabilités en annonçant vos intentions, sinon je pense que Mme Bertieaux aura eu raison de dire que vous ne servez à rien!

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je vous remercie pour ces questions constructives. Le Pacte pour un enseignement d'excellence vise, vous le savez, à refonder en profondeur notre système éducatif. En profondeur et de manière progressive.

Sa mise en œuvre implique des changements qui, sans surprise – et je rejoins en cela Mme Bertieaux – suscitent des inquiétudes, des questions, des interrogations auprès du grand public, mais aussi et surtout auprès des acteurs éducatifs en particulier.

Le caractère même du pacte, qui est systémique, bouscule aussi les habitudes. Imaginer qu'un changement se profile dans cinq ou six ans sur un point bien particulier et ne pas savoir aujourd'hui quel sera ce changement est très différent d'une époque où une réforme nous tombait subitement sur la tête. C'est ça la différence!

Pour répondre à Mme Bertieaux concernant le contenu de ce qui est diffusé sur le groupe Facebook et la raison pour laquelle j'ai souhaité m'exprimer, je ne me suis pas exprimé pour prendre position. J'ai simplement signalé ce qui était repris dans le projet d'avis et ce qui n'y figurait pas. Ma communication était factuelle. Si vous examinez bien le texte, vous verrez qu'il s'agissait de données factuelles que j'ai voulu communiquer face au flux d'informations erronées qui circulent actuellement sur les réseaux sociaux. Il m'a en effet paru important de réagir en apportant ces informations.

L'objectif était uniquement de clarifier certains points. Je pense, en effet, que le débat est intéressant. Ce débat a lieu dans la société civile, dans les écoles, dans les salles des profs et sur les réseaux sociaux. Il est toutefois préférable qu'il soit mené dans des conditions telles que les informations qui circulent soient les plus correctes possible. Vous avez, Madame Bertieaux, eu la correction de l'admettre lors de votre première intervention.

En ce qui concerne la campagne de sensibilisation évoquée lors de la dernière réunion de commission, la mobilisation autour du groupe Facebook, mais également autour des acteurs scolaires, démontre la nécessité de mettre en place

des outils de compréhension cohérents, afin de bien expliquer les enjeux du Pacte et de poursuivre le dialogue.

Je cite deux exemples concrets. Aujourd'hui, de nombreux parents pensent encore que le Pacte prévoit un allongement de la journée scolaire jusque 17 heures ou une interdiction du redoublement. Ces deux propositions ne figurent toutefois pas dans le texte. Il importe donc que le public et les parents soient bien informés, sur la base d'outils clairs. J'assume pleinement cette nécessité et le coût que cette mesure peut représenter.

Le deuxième exemple est lié à la nature même du Pacte: le Pacte est le fruit d'un travail collectif entre les syndicats, les pouvoirs organisateurs et les associations de parents. À ce stade, il ne relève ni du gouvernement ni du Parlement. Aucun décret n'a encore été voté. Cependant, beaucoup pensent que c'est le cas et que la réforme est ficelée.

Madame Bertieaux, je ne peux pas vous rejoindre sur votre critique du flou existant. Il y a effectivement un flou. Ce flou, nous l'assumons et le Groupe central l'assume tout autant, étant donné qu'il s'agit de la procédure souhaitée. L'intention n'était pas de présenter aux acteurs un paquet tout ficelé. Nous en sommes au stade des orientations; il reste le phasage. La procédure a, certes, pris plus de temps qu'annoncé. En publiant le projet d'avis n° 3, le Groupe central a indiqué qu'il aurait espéré y joindre un phasage, mais qu'il n'a pas pu le faire. Ce n'est pas pour autant que ce phasage n'interviendra pas dans les semaines à venir.

Concernant la question de M. Henquet sur enseignons.be, nous avons des contacts avec les représentants de cette ASBL. Bien que l'ASBL dispose d'un agent détaché de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle est indépendante. Il importe donc qu'elle contribue, elle aussi, en toute indépendance, à la communication, au dialogue et au débat autour du Pacte. Cependant, c'est à la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il revient de vulgariser les 320 pages d'avis du Pacte, pour les rendre plus accessibles et pour approfondir le débat.

En outre, des rencontres sont prévues, de mars à juin, dans les différents arrondissements pour débattre avec les acteurs scolaires et la société civile des orientations imaginées par le Groupe central et pour aborder leur praticabilité sur le terrain. C'est en cela que le processus est intéressant. Madame Trachte, ces éléments répondront peut-être également à certaines de vos interrogations sur la manière de parvenir à un consensus. Ce qui inquiète les acteurs aujourd'hui – et je les comprends –, c'est la manière dont certaines orientations influenceront sur leur quotidien. Aujourd'hui toutefois, ces éléments ne sont pas encore précisés.

Ils le seront quand nous aurons reçu tous les avis des instances qui doivent encore nous parve-

nir, mais aussi quand nous aurons pu mettre ces orientations à l'épreuve du terrain. M. Henquet l'a vécu puisqu'il a rencontré des acteurs de terrain et j'ai d'ailleurs eu le plaisir de m'inviter par surprise à une de ces rencontres. Ceux-ci font remonter un tas d'informations qui ne figurent pas dans les grandes orientations. L'objectif de ces rencontres est de vérifier la praticabilité des mesures sur le terrain.

Madame Bertieaux, vous m'avez demandé quand j'allais réagir par rapport aux avis. Ces avis ne me sont pas encore tous parvenus. Ils sont annoncés pour la fin de cette semaine. J'attends de recevoir les avis du plus grand nombre possible d'acteurs avant de me prononcer.

Je relève une incohérence dans votre interpellation. Au début, vous me reprochiez de m'être exprimée, alors que je m'étais contentée de fournir des éléments factuels par rapport à des contre-vérités qui circulaient; aujourd'hui, vous me reprochez de ne pas réagir aux premiers avis donnés par différents acteurs de terrain. J'attends simplement tous les avis pour expliquer ensuite, à ces acteurs, la suite de la procédure. En fonction des avis reçus, les positions peuvent forcément évoluer. Si tous les avis avaient été favorables, la position du Groupe central ne serait pas la même que celle qu'il a adoptée suite aux différentes recommandations qu'il a reçues et qui sont publiées depuis quinze jours.

Par rapport votre question relative à la formation initiale, Madame Trachte, un groupe de travail a fonctionné avec, à la fois des acteurs du Groupe de travail des 4 opérateurs (GT4O) et des acteurs du Pacte. Si l'enjeu de la formation initiale dans le Pacte apparaît à de multiples reprises, c'est parce qu'il y a eu un groupe de travail commun. Aujourd'hui, les propositions vont venir du cabinet responsable de la matière, mais les échanges entre les acteurs des différents niveaux ont bel et bien existé et font l'objet d'un groupe de travail spécifique.

Quant à la question sur la cellule opérationnelle de changement, la question a été posée au ministre-président hier. Je peux vous donner la même réponse, car nous l'avons rédigée conjointement. La réponse est donc collective.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame la Ministre, je vois que vous progressez au niveau de la parole au sein du gouvernement. Ce fut un réel plaisir de demander aux ministres, dans trois commissions différentes, ce qu'ils comptaient faire des 21 millions prévus pour le Pacte en 2017. Les réponses des trois ministres – la vôtre, celle du ministre Demotte et celle du ministre Flahaut – étaient diamétralement opposées. Je suis contente de voir que, sur un autre sujet, la position est plus uniforme. Il faut, sans doute, se féliciter de ce progrès.

Vous déclarez que le processus employé dans le cadre du Pacte nous change d'une certaine

époque, où une réforme nous tombait sur la tête. Toutefois, c'est justement l'impression que les acteurs du terrain ont aujourd'hui: qu'une réforme leur tombe sur la tête. Vous vivez dans une ambiguïté qui laisse les gens penser que la réforme est entérinée. À chaque question parlementaire, vous répondez invariablement que le Pacte règlera ce problème. Aujourd'hui, nous ne savons plus quelle question inventer pour espérer obtenir une réponse sur ce que vous comptez faire. D'après l'impression qu'ont les gens, le Pacte sera réalisé dans son intégralité.

Par ailleurs, cela fait plusieurs mois que vous nous parlez d'une priorisation qui doit être faite par le gouvernement. Mise en phase et priorisation vont de pair avec budgétisation pour la mise en œuvre du Pacte. Il est évidemment impossible de tout réaliser en un jour, mais cette mise en phase et cette priorisation n'ont pas lieu. Tout le monde se demande si, *in fine*, il y aura un changement. Tout le monde se demande si le Pacte sert juste de paravent ou s'il constitue effectivement une énorme réforme. Cette ambiguïté accroît le malaise.

Le gouvernement doit prioriser, mais le Groupe central mettra en phase. Quelle est la différence entre prioriser et mettre en phase? Si la priorisation politique ne s'accorde pas avec la mise en phase, elle ne fonctionnera pas. La priorisation dépendra-t-elle de la mise en phase faite par le Groupe central?

Quelle est votre proactivité en tant que ministre de l'Éducation, à cet égard? Après de nombreuses années d'expérience politique, c'est bien la première fois que je vois un gouvernement qui ne gouverne pas. C'est bien la première fois que je vois un gouvernement attendre un phasage. Quand le gouvernement commencera-t-il à gouverner, Madame la Ministre?

M. Laurent Henquet (MR). – Quand vous évoquez la méthodologie et la communication et quand vous déclarez qu'il est normal au stade des orientations d'avoir du «flou», c'est une aberration. Comment demander aux gens de se prononcer alors qu'un flou subsiste et que les orientations ne sont pas fixées? Forcément, le retour du terrain ne peut être que mitigé ou négatif.

Concernant la communication, enseignons.be est utilisé en partie par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Y aura-t-il un droit de regard de votre part sur les vidéos qui seront mises en ligne?

Vous avez évoqué des rencontres autour du Pacte qui auront lieu de mars à juin. J'espère qu'elles auront plus de succès: la deuxième vague des ateliers pédagogiques qui a été mise en route n'a pas plus de succès que la première. Aujourd'hui, la moitié des ateliers pédagogiques sont supprimés parce que personne ne s'y est inscrit. Il y a donc encore du travail à faire au niveau de la communication.

Mme la présidente. – Les incidents sont clos.

Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 11h50 et reprise à 11h55.*

Mme la présidente. – La séance est reprise.

3 Interpellation de Mme Joëlle Maison à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Contradiction entre les objectifs de stabilité et d'autonomie du Pacte pour un enseignement d'excellence avec l'appel à candidatures à l'emploi de directeur d'école prévu par le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs» (Article 76 du règlement)

Mme Joëlle Maison (DéFI). – En ses articles 35 et 36, le décret du 2 février 2007 fixe les conditions d'accès et de dévolution des emplois de directeur dans l'enseignement organisé et subventionné par la Communauté française.

La procédure de sélection a la particularité d'être juste parce qu'elle prévoit, d'une part, la possibilité pour le candidat de préciser les établissements dans lesquels il souhaite être affecté et, d'autre part, un classement qui hiérarchise les candidats selon le nombre d'attestations de réussite dont ils sont titulaires et selon leur ancienneté de service.

Par cette prise en considération de la personne du candidat, de ses titres, de ses mérites et de son ancienneté, je ne peux que saluer le caractère égalitaire de cette procédure, ce que j'avais par ailleurs relevé à l'occasion d'un débat thématique relatif à l'étude de la Fondation Roi Baudoin sur le rôle des directions d'écoles en séance plénière du Parlement de la Communauté française.

Cependant, un an plus tard, le même malheureux constat me revient: cette procédure, bien qu'égalitaire, a des effets délétères sur l'organisation, la pédagogie et le fonctionnement des établissements concernés.

En effet, le décret prévoit que le gouvernement peut inviter «au moins tous les deux ans» les membres du personnel répondant aux conditions, à introduire leur candidature au poste de directeur en précisant les établissements où ils souhaiteraient être affectés. Cet appel à candidatures, à la périodicité beaucoup trop courte, entre en totale

dissonance avec les objectifs d'autonomie et de stabilité du Pacte. Ce dernier met notamment l'accent sur une nouvelle gouvernance du système éducatif basée sur une autonomie des acteurs de l'enseignement, ce qui implique une plus grande implication de leur part et une dynamique collective de travail.

Le Pacte rappelle également que le rôle du directeur est un moteur nécessaire à la création d'une bonne collaboration au sein de l'équipe éducative, ce qui engendre des répercussions non négligeables sur les résultats des élèves. À son tour, la Fondation Baudoin précise dans son rapport qu'un climat serein et de confiance est «un prérequis pour pouvoir travailler de manière collective». Malheureusement, ces objectifs ne pourront être rencontrés avec le maintien du système actuel.

Les premières victimes de cette contradiction semblent être les athénées bruxelloises. Sept changements de préfets ont été effectués à l'amorce des vacances d'hiver 2016-2017, soit autant d'établissements, d'équipes, d'élèves, de parents, de collaborations avec les communes et le secteur associatif, mis en péril par ces bouleversements. Je n'évoquerai même pas ici le facteur humain – pourtant déterminant – pour les chefs d'établissements concernés.

Comment un préfet peut-il exercer pleinement son leadership qui est la clé de la gestion et de l'accompagnement d'une équipe sereine et encline à un travail pédagogique collaboratif, si, à cause d'une mobilité trop fréquente, il ne dispose pas du temps suffisant pour s'appropriier un établissement scolaire, connaître les besoins de celui-ci et établir une relation pérenne avec les élèves, les parents et les enseignants? Il en va de même pour ces derniers qui, impatients de voir se profiler un programme pédagogique ambitieux pour l'école, voient leurs aspirations étouffées dans l'œuf par le départ prématuré du chef d'établissement.

Madame la Ministre, il y a un an, j'avais déjà signalé ce point sensible à votre prédécesseur. J'ai également posé une question d'actualité à ce propos à l'occasion de la séance plénière du 11 janvier. Dans votre réponse, vous aviez déclaré partager en partie le constat dressé. Quand et comment comptez-vous remédier aux effets négatifs du système de désignation ayant actuellement cours? Envisageriez-vous d'en modifier les modalités et en particulier la récurrence de l'appel à candidatures?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Lors de l'appel aux candidats lancé en novembre 2016, treize athénées bruxelloises étaient concernées, en offrant un emploi soit disponible, soit vacant aux candidats brevetés. Six d'entre eux ont été stabilisés. Je dis cela parce que vous nous avez signalé que Bruxelles était sans doute l'endroit le plus impacté. C'est pourquoi il

me semble intéressant de donner les différentes situations locales. Les six établissements qui ont été stabilisés sont Da Vinci à Anderlecht, Verwee à Schaerbeek, Koekelberg, Ganshoren, Jean Absil et Uccle 2.

Il y a effectivement sept écoles qui ont vu un changement de direction s'opérer conformément aux statuts. Je voudrais cependant nuancer la portée de ces changements. L'Athénée royal de Woluwe-Saint-Lambert a vu son directeur obtenir un changement d'affectation vers Waterloo. Ces opérations statutaires que sont les changements d'affectations n'ont aucun lien avec un appel qui se fait chaque année en octobre pour prise de fonction au 1^{er} janvier. Les athénées d'Uccle 1 et de Woluwe-Saint-Pierre avaient des chefs d'établissement qui souhaitaient se rapprocher de leur domicile, Mons et Namur. Il est difficile de les en empêcher. Le titulaire historique de l'Athénée royal Andrée Thomas de Forest est retraité depuis le 1^{er} octobre. L'ex-préfet de Jette a préféré intégrer l'inspection générale. Et au vu des difficultés à Serge Creuz, l'ancien directeur a souhaité réintégrer un emploi de proviseur.

Je suis bien consciente du fait que le système actuel a ses limites et que la prépondérance de l'ancienneté de service qui départage les candidats peut causer de nombreux changements non souhaités. Diverses propositions d'associations de directeurs nous sont parvenues parallèlement aux travaux du Pacte. Nous les avons étudiées et relayées afin d'en appréhender la faisabilité par rapport aux développements qui sont souhaités dans le projet d'avis n° 3. Il y a des concertations avec des associations de directeurs, certaines étaient d'ailleurs présentes dans les travaux du groupe de travail «directions», d'autres nous ont encore été suggérées.

Il faut aussi mettre en évidence le fait que l'instabilité dont vous parlez est due à l'étendue du réseau. Cette instabilité se retrouve dans d'autres fonctions que celles de direction: éducateurs ou enseignants. Chaque membre du personnel a un objectif qui est parfois antagoniste avec celui de stabilité des équipes pédagogiques et dirigeantes. L'objectif du membre du personnel est, par exemple, d'être stabilisé par une nomination définitive, pas forcément au sein de l'école dans laquelle il travaille à ce moment-là. Énormément de facteurs entrent en ligne de compte.

L'espacement des appels est peut-être une solution, mais il serait réalisé au détriment d'entrées en stages et de nominations dans un délai raisonnable. Il faut peser le pour et le contre des deux modalités.

Comme le souligne le projet d'avis n° 3, «le dispositif réglementaire actuel est marqué par la prévalence de critères administratifs comme l'ancienneté, plutôt que par l'adéquation entre le profil des candidats et les défis de l'école. Tant le mécanisme de priorisation par paliers en vigueur

dans les réseaux subventionnés que les procédures au sein de WBE basées sur un classement établi par l'ancienneté et le nombre d'attestations de réussite à une formation normative, ne permettent guère d'évaluer les compétences des candidats, eu égard au contenu de la lettre de mission et des profils d'activités et de compétences propres à chaque établissement.»

Le Groupe central plaide donc pour une modification substantielle du décret de février 2007. Je suis également favorable à une évolution qui donnerait un poids décisif à un processus de sélection professionnalisé et qui viserait aussi à garantir une stabilité aux équipes dirigeantes. Il ne faut pas oublier que le concept de leadership partagé a aussi été débattu en groupe de travail 3.3 du Pacte, entre octobre 2015 et juin 2016. Il en résulte qu'une équipe de direction de nouvelle mouture pourrait voir déjà présent en son sein un futur directeur, dès le moment que le pouvoir organisateur appréhende le départ du titulaire pour une raison quelconque. La transition serait ainsi faite et une certaine forme de stabilité rencontrée au profit des équipes d'enseignants, des élèves et des parents.

En conclusion, il s'agit d'un chantier ouvert. Je vous ai donné ma position personnelle. J'ai rappelé le travail mené dans les groupes de travail et donné quelques informations sur les situations plus ponctuelles que certaines écoles bruxelloises ont pu vivre. Je voudrais aussi souligner que, par rapport à ces changements qui ne sont pas toujours faciles pour la vie de l'école, le rôle des nouveaux préfets coordonnateurs et des nouveaux directeurs coordonnateurs a été important en ce début janvier, puisqu'ils ont accompagné certaines des écoles qui étaient demandeuses de ces changements de direction.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Effectivement, on peut voir la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine. Pour les six établissements stabilisés, c'est très bien! Par contre, c'est très compliqué pour les sept où la direction a changé. Je les mets en exergue, non pas par malhonnêteté intellectuelle, mais parce que sept athénées bruxelloises sur 19, c'est beaucoup!

Pour revenir à l'exemple d'Uccle1, la préfète prise «entre le marteau et l'enclume» ou «entre la peste et le choléra», préférerait se rapprocher de son domicile plutôt que de bouger et d'être soumise à l'incertitude de devoir aller encore ailleurs. Si elle avait eu le choix, elle serait restée dans son établissement, car elle avait réussi à y fédérer une équipe. C'est le jeu que vous avez expliqué. Ce n'était donc pas une volonté de sa part, mais plutôt un deuxième choix.

Vous dites que ces changements sont liés à l'étendue du réseau. Je voudrais mettre en garde le gouvernement et les «communautaristes», c'est-à-dire les tenants du caractère communautaire de l'enseignement dont je fais partie. Il est vrai que

ce raisonnement pourrait donner du grain à moudre aux régionalistes qui pourraient y voir une des conséquences délétères de l'étendue du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il me paraît plus important de régler ce problème que de donner un argument supplémentaire aux tenants de la régionalisation de l'enseignement.

Il n'y a pas que l'étendue du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la périodicité qui posent problème, mais tout le système. Comme vous l'avez relevé, cette périodicité peut être modifiée. Ce changement se ferait au détriment de certaines nominations qui seraient plus tardives, etc. Pour reprendre les propos de Mme Trachte, c'est ça aussi la Belgique! C'est aussi se dire que l'on va tout figer et être assez conservateurs sur les droits acquis. Sans vouloir remettre en question les droits acquis, il me paraît important de se montrer ouvert, de créer l'équilibre entre la pédagogie, l'intérêt des élèves et des écoles, le renouveau de l'école et des règles qui sont coulées dans le marbre aujourd'hui et dont il serait sain, à mon avis, d'envisager une certaine réforme.

Concernant la question des détachements, certains se font dans les ministères, mais aussi dans les cabinets. Ne serait-il pas envisageable de mettre un certain terme à ces détachements? Sans vouloir les interdire, il serait peut-être bien de les assortir d'une certaine limite dans le temps. Pour citer à nouveau l'exemple d'Uccle1, le poste va rester non vacant jusqu'au retour de la personne qui l'occupait précédemment, soit dix ans. Pour les dix prochaines années, l'athénée d'Uccle1 risque de voir sa direction modifiée au moins tous les deux ans. Ces perturbations ne me semblent positives ni pour les élèves, ni pour les enseignants, ni pour les parents, ni pour la réputation de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en général.

Pour le reste, je prends acte de votre opinion personnelle, que je partage: il est temps, parallèlement aux travaux du Pacte, d'envisager une réforme du système.

Mme la présidente. – L'incident est clos.

4 Questions orales (Article 81 du règlement)

4.1 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Candidatures dans l'enseignement»

Mme Valérie De Bue (MR). – Madame la Ministre, les enseignants désirant travailler pour le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement doivent introduire en janvier leurs candidatures pour l'année à venir. J'ai pu lire à cette occasion un témoignage édifiant d'un enseignant relayé par le

site www.enseignons.be. Il fait part d'un manque de transparence et d'information. Il est aussi question d'une non-application du décret «Titres et fonctions». L'enseignant explique dans son témoignage qu'il voulait poser sa candidature à un poste occupé par une personne qui n'a pas les titres requis et moins d'ancienneté, mais cela lui a été déconseillé par son syndicat, car la personne en fonction serait un proche du chef d'établissement. Lorsqu'on lit les témoignages sur les réseaux sociaux – qui sont bien sûr à nuancer, mais qui ne sont pas à négliger non plus –, ce genre de cas ne semble pas isolé.

Outre ce témoignage, le manque de clarté, de transparence et d'informations revient de façon récurrente. Une liste des temporaires reprenant leur classement en termes d'ancienneté et de candidatures est censée exister. Cependant, bon nombre d'entre eux assurent ne pas y avoir accès. Dans le témoignage auquel je fais référence, la personne déclare y avoir eu accès que deux fois en sept ans. Il en est de même pour la liste des postes disponibles publiée au *Moniteur belge*. Beaucoup d'enseignants remettent en cause son exactitude, car la déclaration des postes est laissée aux chefs d'établissement. Et certains d'entre eux pourraient oublier, volontairement ou non, de déclarer certaines heures, selon les témoignages que j'ai pu lire.

Êtes-vous au courant de ces plaintes émises par bon nombre d'enseignants? Êtes-vous au courant des difficultés qu'ils rencontrent à consulter le classement des temporaires? Comment expliquez-vous ce problème? Comment comptez-vous le résoudre? Des dispositions à ce niveau seront-elles prises rapidement? Existe-t-il une forme de contrôle de la liste des postes publiée au *Moniteur belge*? Certaines heures s'ouvrant après cette déclaration et certains postes étant pourvus en cours d'année, y a-t-il une réévaluation régulière de la liste?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Madame, je suis bien consciente de la problématique que vous soulevez. Les classements des temporaires ne sont actuellement pas diffusés aux candidats. Le fonctionnement mis en place pour le moment prévoit que les candidats adressent une demande au service en charge du recrutement des enseignants du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui leur communique leur position dans les classements relatifs aux fonctions pour lesquelles ils ont introduit leur candidature.

Procéder à la publication de l'intégralité des classements est difficilement envisageable au vu de la situation actuelle du service en charge des désignations. Des moyens humains complémentaires devraient être prévus pour lui permettre de faire ce travail fastidieux. Par ailleurs, le nombre de candidatures introduites augmente chaque année de manière significative, ce qui amplifie la charge de travail du service.

Les candidats souhaitant obtenir des informations complémentaires sur leur désignation ou s'estimant lésés et désirant que leur situation soit vérifiée – c'est bien légitime – peuvent introduire une réclamation qui sera analysée lors des contrôles syndicaux. Ces derniers réunissent des représentants des différentes organisations syndicales, des délégués du gouvernement et des membres de l'administration. La situation du candidat est analysée et modifiée si nécessaire.

Mon cabinet a demandé que les commissions zonales se réunissent au début du mois de décembre pour vérifier la liste des emplois vacants publiée au *Moniteur belge*. Je vous rappelle que, depuis cette année, l'encodage CTI est aboli et remplacé par le programme GOSS. Cette année est donc une période transitoire pour l'encodage des attributions et des erreurs ont pu subsister dans la liste publiée le 13 janvier. L'administration a par ailleurs demandé aux dix préfets coordonnateurs de zones de vérifier la liste des emplois publiée au *Moniteur belge* et un addendum à cette liste sera publié dans le courant de la semaine prochaine. Ces préfets seront amenés par la suite à jouer un rôle systématique dans la vérification et le suivi de cette liste. Ils sont entrés en fonction le 1^{er} janvier de cette année, alors que le travail était déjà commencé, mais vous voyez qu'on est attentif à cette problématique et je vous remercie de l'avoir soulevée.

Mme Valérie De Bue (MR). – La liste des temporaires est donc censée exister, mais n'est pas communiquée, j'en prends bonne note. J'entends bien qu'on est dans une période de transition. Les mesures que vous pourriez prendre doivent aller dans le sens d'une meilleure information et d'une plus grande transparence. Les possibilités de réclamation et de recours devraient peut-être mieux être diffusées auprès des personnes concernées pour éviter le sentiment de suspicion qui semble se propager. Je resterai attentive à la problématique.

4.2 Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Athénée royal du Condroz à Ciney»

M. Laurent Henquet (MR). – Comme vous en avez été informée via différents documents, l'Athénée royal du Condroz à Ciney a connu jusqu'en mars 2016 une ambiance peu propice à l'épanouissement de ses enseignants et de ses élèves. Pour des raisons diverses, l'ambiance au sein de l'établissement était à la contestation vis-à-vis de la préfète.

Le 7 mars 2016, un nouveau préfet des études se voyait confier le secondaire dans le but, d'une part, de pacifier l'école au niveau des membres du personnel, et, d'autre part, de régulariser la situation au niveau administratif. En effet,

il existait plusieurs manquements légaux, notamment un projet en immersion devenu illégal ou l'absence d'un vrai règlement d'ordre intérieur.

Le nouveau préfet s'est tout de suite attelé à essayer de donner un second souffle à cette belle école. Il s'y est engagé personnellement. Quelques mois plus tard, en juin 2016, ce même préfet recevait une prolongation de sa mission pour une durée d'un an, jusqu'en juillet 2017.

Paradoxalement et contre toute attente, le 21 décembre 2016, soit deux jours avant la fin du premier trimestre, ce préfet, qui avait mis toute son énergie pour essayer de redresser l'école, était informé par courrier du fait que la personne chargée de diriger l'établissement avant lui reviendrait non pas en juillet 2017, mais bien en janvier 2017!

Comme vous vous en doutez, cela a forcément provoqué un vif émoi, voire de la colère, au sein du corps professoral. L'arrivée du nouveau préfet avait été présentée comme la preuve de la volonté du pouvoir organisateur (PO) d'installer à la tête de l'établissement un «chef de confiance» ayant pour mission de relever le niveau de l'école, ce qu'il faisait manifestement très bien. De plus, il faut savoir que la population scolaire de l'établissement avait dangereusement chuté ces dernières années et que l'existence même de l'école était donc mise en péril avant son arrivée.

Aujourd'hui, personne n'est satisfait de la situation. Dès le lendemain de l'annonce du retour de l'ancienne préfète, le 23 décembre, les professeurs sont partis en arrêt de travail. Ils vous ont fait savoir qu'ils recommenceraient le 9 janvier si la préfète revenait, ce qu'ils ont fait.

De plus, je pense à ce préfet intérimaire qui a été évincé de façon injustifiée et doublement pénalisé. Il a non seulement été éjecté de l'école, mais en plus, comme il pensait avoir un contrat jusqu'en juillet 2017, il n'a pas postulé dans d'autres établissements où il était susceptible d'obtenir un stage. Il se retrouve donc aujourd'hui sans travail et va devoir retourner enseigner les mathématiques dans son PO d'origine, ce qu'il ne souhaite pas.

Comment justifiez-vous le retour de l'ancienne préfète en janvier 2017, alors que le contrat du préfet intérimaire allait jusqu'en juillet 2017 et que le nombre d'élèves était passé sous la barre des 400, menaçant l'existence même de l'établissement? Les dissensions que le retour de la préfète provoque au sein de l'établissement n'hypothèquent-elles pas son avenir? En tant que pouvoir organisateur, la mission vous incombe de tout mettre en œuvre afin de préserver la sérénité et, partant, la qualité pédagogique de l'établissement. Comment concilier ces objectifs avec la décision prise récemment? Enfin, que proposez-vous aujourd'hui au préfet intérimaire qui a manifestement été doublement lésé?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je vais peut-être retracer l'historique de ce dossier. La question des droits des personnels est à mon avis à repreciser.

Ce retour de la préfète titulaire, le 1^{er} janvier, nommée définitivement à ce poste, était uniquement souhaité par le membre du personnel concerné. Cette dame souhaitait, depuis très longtemps, quitter la direction d'une école pour des raisons de santé. Elle avait introduit plusieurs demandes à cet effet. Au début du mois de mars de l'année dernière, un emploi de direction s'est libéré au CDPA de Sivry-Rance. Elle a accepté l'emploi proposé avec beaucoup d'intérêt. Au mois d'août, elle a contacté un de mes collaborateurs pour expliquer que sa santé s'était améliorée et qu'elle souhaitait, dès le 16 août, reprendre les rênes de l'Athénée royal de Ciney, où elle est nommée. Mon collaborateur lui a alors suggéré de rester au CDPA, car les membres du personnel de cet établissement nous avaient écrit pour exprimer leur intérêt de travailler avec elle. Elle a par ailleurs expliqué qu'elle demanderait sans doute un changement d'affectation et qu'elle souhaiterait poser sa candidature pour devenir préfète coordinatrice, à la suite de l'appel lancé en octobre. Cette dame a donc finalement accepté de continuer à travailler au CDPA, en septembre. La situation est donc restée inchangée, avec son accord, et convenait à chacun. Le jeune préfet qui la remplace pouvait poursuivre son travail à Ciney où il est particulièrement apprécié par une grande partie de l'équipe éducative.

Fin novembre, la préfète s'est présentée devant le jury qui recevait les différents candidats, préfets ou directeurs coordinateurs de zone, et elle n'a pas été sélectionnée. Parallèlement, sa demande de changement d'affectation a reçu un avis négatif de la Commission interzonale d'affectation des emplois. Elle a dès lors décidé de réintégrer sa fonction initiale, c'est-à-dire préfète à l'Athénée royal de Ciney. Nous avons discuté avec elle pour voir si d'autres options étaient possibles, mais son statut lui permet de demander à réintégrer sa fonction initiale. Nous ne pouvons y déroger.

Je comprends le mécontentement du personnel de l'école, que vous relayez. J'ai demandé au Service général un accompagnement de la préfète qui a débuté dès le lundi 9 janvier 2017. Il consiste en la présence du préfet coordinateur et de la préfète gestionnaire de crise. Après la mise en place de la nouvelle fonction de préfet transversal, une des premières missions sera de l'assister dans la gestion de l'école.

Quant au préfet intérimaire, qui a postulé à plusieurs emplois au moment de l'appel de novembre, sa courte ancienneté de service ne lui a pas permis d'obtenir un poste. Mon collaborateur qui s'occupe des propositions d'emploi dans les fonctions de promotion ou de sélection lui a également proposé deux autres emplois qui ne faisaient pas partie de l'appel. Il a refusé, mais s'est

dit à la disposition du pouvoir organisateur pour d'autres pistes.

M. Laurent Henquet (MR). – Nous sommes certes tenus de respecter les lois, mais, en l'occurrence, nous risquons d'aller à la catastrophe.

Cette dame revient et, même si elle est accompagnée, elle ne fait pas du tout l'unanimité. Vous avez reçu comme moi un courrier de la CGSP Enseignement disant qu'ils ne voulaient absolument pas la voir revenir. Les enseignants ont donc arrêté le travail.

Nous sommes évidemment coincés. Il est vrai que ce monsieur est doublement préjudicié parce qu'il aurait pu postuler, notamment ici à Bruxelles, pour effectuer son stage et être préfet. Ayant un peu plus d'ancienneté à ce niveau-là, il aurait pu être dans les conditions pour être désigné officiellement préfet. Au lieu de cela, il n'est rentré nulle part et je crois savoir qu'il est complètement abattu. Il est actuellement en congé maladie.

L'idéal eût été de trouver un autre poste à cette dame, afin qu'elle ne retourne pas là où elle n'était pas appréciée. Il est aberrant qu'elle ait voulu retourner dans une école où elle savait très bien qu'elle n'était pas attendue.

4.3 Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Erreur du cabinet, Barème 501»

M. Laurent Henquet (MR). – Au début du mois de décembre 2016, Madame la Ministre, je vous interrogeais de manière écrite au sujet d'un professeur de l'enseignement secondaire, licencié et agrégé en histoire de l'art, donnant cours d'histoire en troisième secondaire et ayant suivi et réussi la formation en vue de l'obtention du barème 501, pour l'année en question. En effet, malgré ses espérances, il n'avait toujours pas obtenu ledit barème.

Dans votre réponse du 7 décembre 2016 à ma question écrite n° 388, vous m'indiquiez que «les masters en histoire de l'art, plus la composante pédagogique (AESS dans ce cas), plus la formation dite module 501 sont des titres requis pour l'histoire au DI et au DS et ont donc droit au barème 501. Je n'ai rien à faire pour qu'il en soit effectivement ainsi puisque les instructions données aux agents FLT sont excessivement claires à ce sujet. Les enseignants ont droit au barème 501». Votre réponse a été transmise au professeur ainsi qu'à l'administration, qui a gentiment infirmé vos informations et fait état d'une légère confusion. Le juriste de l'administration a en effet expliqué que le module de formation à la pédagogie du cycle inférieur n'offre la possibilité d'obtenir le barème 501 qu'aux porteurs de masters dont la composante

disciplinaire du titre est reprise en titre requis au degré supérieur. Le master en histoire de l'art n'est pas repris en titre requis, pour le cycle supérieur ni inférieur, en histoire. C'est bien un titre suffisant, mais il permet d'obtenir le barème 301 et non le 501.

Confirmez-vous que les masters en histoire de l'art sont bien des titres requis pour donner le cours d'histoire en troisième année secondaire? Reconnaissez-vous que votre cabinet a commis une erreur dans les informations qu'il a transmises? Que dois-je *in fine* faire savoir aux intéressés, comme information claire et définitive?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Dans la recherche d'informations en vue de vous répondre, mon collaborateur s'est focalisé sur l'appellation histoire de l'art au lieu des cours généraux (CG) d'histoire au degré inférieur (DI) et au degré supérieur (DS). Votre interlocuteur a suivi un master en histoire de l'art avec titre pédagogique. Ce master est titre suffisant pour le cours général d'histoire de l'art au DI comme au DS. En tant que porteur du module DI, il ne bénéficie pas du barème 501 puisqu'il est réservé aux enseignants dont le master confère le titre requis au DS. Par contre, il bénéficie du barème 501 pour le cours général d'histoire de l'art au DI puisque le master en histoire de l'art lui confère le titre requis pour la fonction CG histoire de l'art au DS. Nous avons effectivement commis une erreur et je m'en excuse. Je me réjouis néanmoins que l'administration ait pu apporter les rectifications nécessaires auprès de votre interlocuteur.

M. Laurent Henquet (MR). – Il est vrai que la matière est extrêmement complexe et qu'il faut être spécialiste pour s'y retrouver. L'ancienne mouture contenait 80 pages. Avec la réforme des titres et fonctions, nous en sommes aujourd'hui à beaucoup plus. Ce n'est pas la réponse espérée par les enseignants, mais je transmettrai cette nouvelle information, celle qui est légale.

4.4 Question de M. Gilles Mouyard à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation au sein de l'Athénée royal d'Evere»

M. Gilles Mouyard (MR). – Madame la Ministre, je reviens sur un ancien dossier que j'ai évoqué plusieurs fois avec Mme Milquet et de manière informelle avec vous à plusieurs reprises. Que s'est-il passé en janvier 2015 à l'Athénée royal d'Evere? Le préfet a été écarté à la suite d'une plainte d'un ouvrier dont tout le monde sait qu'il était en conflit avec lui, car il y avait un rapport négatif le concernant en raison de son comportement. Les faits, datant de plus de deux ans, portent sur des détournements de matériel et des faits de harcèlement. Il a été reconnu qu'il n'y avait pas eu de harcèlement, mais le préfet est,

aujourd'hui encore, toujours écarté. Il est surprenant que deux plaintes aient été instruites à l'époque et que tout de suite, la ministre Milquet se soit portée partie civile, en ouvrant ainsi un pan pénal au dossier.

À ce stade, le préfet écarté n'a jamais été entendu par la justice. Un dossier existe à l'administration, des vérificateurs ont été envoyés à l'école. Le dossier est bouclé depuis longtemps et tout a été rentré à l'administration pour qu'elle prenne position, ce qu'elle n'a toujours pas fait. Tous les trois mois, l'écartement est confirmé à la demande du cabinet via le réquisitoire de l'avocat choisi en son temps par Mme Milquet. À l'époque, une dame qui était proviseure dans l'établissement ainsi que le comptable avaient eu aussi des problèmes. Ces deux personnes ont été totalement blanchies des accusations dont elles faisaient l'objet, comme en attestent des documents.

Dernièrement j'ai pris connaissance de nouveaux éléments grâce à la presse. Connaissant bien le dossier, j'ai été interpellé et j'ai pu me procurer un certain nombre de documents. Je suis plus qu'étonné, car le préfet écarté dit: «On a porté des accusations contre moi fin décembre 2014 et j'ai été écarté en janvier 2015». Or, juste avant ces événements, un collaborateur du cabinet de Mme Milquet, M. Mellouli, poussait le préfet de l'époque à désigner comme chef d'atelier une certaine personne. Le préfet de l'époque n'en voulait pas, car il considérait que l'année précédente, ce monsieur n'avait pas bien fait son travail et il avait émis un rapport négatif à son encontre. Les pressions de M. Mellouli furent telles qu'au mois d'octobre 2014, le préfet a envoyé un mail à M. Dogot, qui travaille toujours dans votre cabinet, en lui faisant part de ces pressions incompréhensibles.

Ensuite, la pression verbale de M. Mellouli est devenue écrite. En effet, en réponse à un DGT2 du 2 septembre 2014 demandant la désignation au poste de chef d'atelier d'une personne ayant déjà eu cette fonction à l'Athénée royal d'Evere, le préfet a reçu un email de M. Mellouli le 13 novembre stipulant: «Non, ça ne sera pas la personne que vous proposez. C'est la personne que nous avons choisie qui doit être désignée, c'est-à-dire M. Tarik Jriri». Cette personne est celle qui a obtenu un rapport négatif de la part du chef d'établissement. De plus, M. Mellouli précise que M. Jriri doit être désigné à partir du 1^{er} septembre! Il demande en somme que cette personne ait un emploi fictif entre le 1^{er} septembre et le 13 novembre 2014 puisqu'elle n'a pas travaillé dans l'établissement.

Vraiment interloqué par toute cette pression, le préfet de l'époque avait envoyé un courrier à l'administration en dénonçant les faits et en demandant ce qu'il devait faire. Comme par hasard, quelques jours après, ce monsieur commence à avoir plein de problèmes et est écarté. Ce qu'il faut savoir, c'est que lorsqu'il sera écarté, il sera

remplacé par M. Boukhari. Et le plus marrant, si je peux m'exprimer ainsi, c'est que M. Mellouli, qui travaillait au cabinet, forcément cdH, avait été candidat cdH aux élections régionales de 2014. M. Boukhari, qui remplace le préfet écarté, était candidat cdH à Schaerbeek aux élections de 2012! Quant à M. Jriri, qu'on voulait absolument mettre en place comme chef d'atelier, il a été candidat cdH à Saint-Josse aux élections de 2012!

Je pense que tout cela fait beaucoup, beaucoup de coïncidences, et je me demande ce qu'il en est réellement. Le plus surprenant, est que, finalement, le préfet qui a été écarté et à qui on disait que c'était un voleur, un harceleur, etc., a eu dernièrement des propositions, évidemment de manière non écrite, pour occuper des places de préfet libres dans d'autres établissements. Votre cabinet, interrogé à ce sujet, a répondu: «C'est normal qu'on le fasse ainsi. Réintégrer son établissement, c'est difficile parce que l'affaire est toujours en cours, mais dans un autre établissement, ça pourrait aller.» Si réellement ce monsieur est un voleur et un harceleur, ce que je conteste formellement, je pense qu'il est tout aussi anormal de lui proposer d'autres places.

Je pense donc que, depuis le début, ce dossier cache pas mal de choses. Mme Milquet a une part de responsabilité dans cette affaire. Si vous continuez dans le même sens, je pense qu'un jour, votre responsabilité sera également engagée.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Il m'est délicat de commenter un dossier frappé d'une procédure pénale. Je ne commenterai pas ce que la presse a écrit, car je n'ai pas connaissance de ses sources. Je peux néanmoins vous concéder que l'inertie de la procédure disciplinaire et la lenteur de l'instruction judiciaire n'aident pas à la compréhension du dossier. Il est cohérent de maintenir la suspension préventive ou d'éviter le retour du préfet suspendu dans cette école, d'autant que l'instruction menée par la juge ne semble que commencer.

Parler de cabale politique est, à mon sens, sans fondement. Le climat de travail n'était pas bon jusqu'au 31 décembre 2016. À la suite de l'appel aux candidats directeurs de novembre 2016, l'ancienne préfète brevetée est partie vers une autre école. Nous avons alors désigné un nouveau préfet qui ne fait pas partie de la zone bruxelloise et qui a un profil plus consensuel. Ce préfet est aidé par la nouvelle préfète coordinatrice. Vendredi dernier, les deux nouveaux préfets coordinateurs transversaux se trouvaient dans l'école, avec pour objectif de reconstruire un climat serein et propice à l'enseignement.

M. Gilles Mouyard (MR). – Madame la Ministre, vous ne me donnez très peu, voire pas du tout de réponses. J'ai conclu ma question en vous disant que votre prédécesseure avait une grande responsabilité dans ce dossier et que vous risquiez le même sort si vous n'avanciez pas. Après votre

réponse, je pense que ce sera effectivement le cas. Vous n'avez rien à gagner à couvrir tout cela, mais c'est votre choix et je pense que vous le regretterez.

Je vous parlais d'un document antidaté, envoyé par le cabinet de Mme Milquet, demandant la désignation d'une personne qui aurait été payée fictivement pendant deux mois. Je n'ai reçu aucune réponse à ce sujet de votre part alors que cela figurait dans ma question écrite et que la presse a également donné écho à cette affaire.

Vous niez l'existence d'une cabale politique. Pourtant, je vous ai donné les noms et les responsabilités des personnes concernées qui sont tous membres du cdH. Je peux également vous dire qu'à l'heure actuelle, le préfet écarté n'a jamais été entendu par la justice. Certes, je consens que cela ne soit pas de votre ressort. Mais vous ne pouvez rétorquer que vous ne pouvez rien faire pour l'inertie du dossier disciplinaire au niveau de l'administration. Pour quelle raison ce dossier avance-t-il si lentement? Peut-être y a-t-il une volonté de faire traîner les choses...

Jusqu'à l'écartement de ce préfet, le fonctionnement de l'école était relativement bon: il n'y avait aucun problème à signaler, si ce n'est quelques désaccords entre le chef d'établissement et un enseignant ou un chef d'atelier. Mais après l'incident, la situation s'est détériorée: le nouveau préfet a rempli ses fonctions de manière catastrophique; il a été remplacé, mais son successeur n'a pas eu plus de succès; et aujourd'hui, nous en sommes au troisième remplaçant. Votre volonté de couvrir cette mascarade ne vous grandit pas. Prenez leçon des événements bouleversant actuellement la Wallonie; la transparence est plus que jamais de rigueur.

4.5 Question de Mme Patricia Potigny à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Inspection dans l'enseignement spécialisé»

Mme Patricia Potigny (MR). – Le décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection prévoit, en son article 3, un Service d'inspection de l'enseignement spécialisé. Deux niveaux d'enseignement sont couverts: le fondamental et le secondaire. Ce service est-il complet? Rencontre-t-il des difficultés organisationnelles spécifiques?

Dans le *Rapport général* de l'Inspection de 2014-2015, certains constats ne peuvent que nous interpellier. J'en citerai deux. Le premier concerne la formation de base. Celle-ci «ne comporte aucune approche particulière pour la prise en charge des élèves qui présentent des handicaps lourds et très diversifiés (le type est établi par le Centre PMS au départ du problème dominant, mais le jeune est malheureusement très souvent atteint de nombreux troubles associés). La formation conti-

nuée ne répond que très partiellement aux besoins des équipes».

Dans les discussions entourant le Pacte pour un enseignement d'excellence, il est question d'intégration de certains élèves de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire, ou d'aider celui-ci à mieux gérer certains élèves qui n'ont pas leur place dans le spécialisé. Envisage-t-on une réforme dans le spécialisé lui-même?

Où en est la réflexion sur une meilleure formation des enseignants du spécialisé, souvent très motivés, mais mal outillés, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de la formation continuée?

Ce *Rapport général* relève également que, «même si de plus en plus d'écoles spécialisées préparent les élèves aux évaluations externes, les résultats obtenus ne sont pas encore suffisamment exploités au sein des classes». Qu'en est-il du CEB que les élèves peuvent présenter dans l'enseignement fondamental spécialisé? Être sourd ou dyslexique ne signifie pas que l'enfant n'a pas la capacité intellectuelle de le passer dans les temps.

Les *Indicateurs de l'enseignement 2015* nous apprennent qu'en 2014, dans l'enseignement primaire ordinaire, 42 324 des 48 010 élèves ont réussi l'épreuve externe menant à l'obtention du CEB, soit 89 % des enfants. Dans l'enseignement primaire spécialisé, ce taux est de 60 %. Celui-ci est-il satisfaisant? Qu'en est-il du taux d'élèves ayant obtenu leur CEB et quittant le spécialisé pour entamer alors une intégration dans le secondaire ordinaire? Ces 60 % comprennent-ils les élèves intégrés dans l'ordinaire en primaire?

Vu l'effort actuel pour intégrer de plus en plus d'enfants, qui en sont capables, de l'enseignement spécialisé dans l'ordinaire, ne serait-il pas utile d'envisager d'augmenter le nombre d'implantations d'écoles comprenant ces deux filières sur le même site? Combien sont-elles actuellement? Les projets en cours sont-ils attentifs à cette dimension?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Le Service d'inspection de l'enseignement spécialisé couvre deux niveaux d'enseignement. Il se compose de trois inspecteurs pour l'enseignement fondamental et de dix inspecteurs pour l'enseignement secondaire. Un de ces inspecteurs est également chargé de la coordination. Aujourd'hui, ce service est composé de 85 % des effectifs qui sont prévus par le cadre. Vous le savez, le projet d'avis n° 3 envisage une redéfinition du rôle de l'inspection et du cadre du Service général. Il reviendra au gouvernement de se positionner sur ces points.

En matière d'intégration, les différents processus permettent l'accompagnement de 3 343 élèves dans l'enseignement ordinaire aujourd'hui, dont 1 392 relèvent de l'enseignement de type 8, organisé pour les élèves qui présentent

un trouble de l'apprentissage. Si le contenu de la formation initiale mérite d'être adapté afin de permettre aux futurs enseignants de mieux appréhender et de prendre en charge les élèves qui présentent des besoins spécifiques, l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) propose déjà de nombreuses formations directement liées aux troubles d'apprentissage et à l'intégration. Je vous transmettrai le document qui présente ces formations, car il est intéressant de voir qu'elles ont été mises à jour depuis l'évolution de l'intégration.

La dernière modification du décret de 2004 qui organise l'enseignement spécialisé prévoit que pour les types 1, 3 et 8, le rapport d'inscription doit décrire l'accompagnement et les aménagements raisonnables mis en place dans l'enseignement ordinaire et démontrer que ceux-ci se sont révélés insuffisants pour assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifiques de l'élève. Cette modification doit encore s'accompagner d'un arrêté qui sera pris dès que les aménagements raisonnables seront mieux définis, notamment par les travaux du Pacte ou par un décret relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire, fondamental et secondaire des élèves qui présentent des besoins spécifiques. Vous qui participez très régulièrement aux travaux de notre commission, vous savez qu'un groupe de travail s'est attelé à cette question. Pour faciliter la mise en œuvre de cette mesure, des fiches «dys» seront finalisées à la fin du mois de juin et diffusées sur le site www.enseignement.be.

Pour répondre à votre question sur le certificat d'études de base (CEB), je dois rappeler que l'épreuve externe commune est accessible à tout élève qui termine sa scolarité dans un établissement d'enseignement primaire spécialisé, sur la décision du Conseil de classe ou des parents en cas de refus de l'école. La circulaire annuelle CEB précise notamment les conditions de passage et les adaptations de l'épreuve pour des élèves à besoins spécifiques avérés par un spécialiste compétent. Cependant, il ne peut s'agir que des aménagements pratiqués habituellement en classe lors des apprentissages et des évaluations.

À propos du taux de réussite au CEB, les élèves en intégration permanente totale ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux de réussite des élèves de l'enseignement primaire spécialisé. En effet, c'est l'école ordinaire qui attribue le CEB dans le cadre d'une intégration permanente totale et aucune distinction n'est faite entre les élèves.

En ce qui concerne l'analyse qui porterait sur le parcours en enseignement secondaire ordinaire des élèves de l'enseignement spécialisé porteurs du CEB, ce sont des bases de données distinctes qui comprennent des informations sur le résultat des élèves au CEB, le parcours des élèves et les données de l'intégration. Mon administration n'a pas pu réaliser cette analyse dans le délai imparti

pour répondre à une question orale, mais si vous déposez une question écrite, nous ferons le maximum pour vous fournir ces chiffres.

Je terminerai en abordant la situation des écoles ordinaires qui accueillent dans leurs locaux une implantation de l'enseignement spécialisé. Vous posez des questions précises sur le développement de projets pilotes d'intégration. Or Mme Morreale a posé une question sur le même sujet et, si vous êtes d'accord, je répondrai à vos deux questions en même temps par la suite. Je précise néanmoins que deux projets fonctionnent à ce jour, l'un à Banneux depuis de nombreuses années et l'autre à Mont-sur-Marchienne depuis cette année. L'expérimentation qui débutera en septembre 2017 sera soutenue par CAP48 et par les Régions. Elle aura pour objectif de créer huit nouveaux projets pour accueillir des élèves qui relèvent de l'enseignement spécialisé de type 2, porteurs ou non d'autisme. L'organisation de ces projets est bénéfique pour les deux niveaux d'enseignement, le spécialisé et l'ordinaire, mais aussi pour l'enseignement fondamental et le secondaire, et va dans le sens d'un enseignement plus inclusif.

Mme Patricia Potigny (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète.

Je me permets d'insister à nouveau sur l'importance de la formation initiale des futurs enseignants concernant les spécificités propres à l'intégration. Je pense aussi qu'il est très important de maintenir, dans l'enseignement ordinaire, les élèves à besoins spécifiques. C'est pour cette raison que je salue à l'avance le travail qui est réalisé par ce groupe de travail concernant ces enfants. Par ailleurs, j'aimerais en savoir plus à propos du projet mené à Mont-sur-Marchienne dont vous avez parlé, parce qu'il s'agit de la commune voisine de la mienne. J'aimerais donc pouvoir le suivre attentivement.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h50 et reprise à 14h10.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

4.6 Question de Mme Françoise Bertieaux à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Rapport de la COPI relatif au décret «Inscriptions»»

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Madame la Ministre, vous avez annoncé que vous ne modifieriez pas le décret «Inscriptions» durant cette législature, une déclaration contraire à celles de votre prédécesseure, Mme Milquet. Depuis longtemps, nous pensons qu'il faut abroger ce décret et

lui substituer un système plus simple, encadré par des balises.

Dans son rapport, bientôt officiel, sur l'évaluation du décret «Inscriptions», la Commission de pilotage du système éducatif (COPI) évoque l'idée de mener une enquête sociologique ou une enquête de satisfaction auprès des parents, afin d'évaluer si l'objectif d'égalité des familles est réellement atteint. En effet, la COPI émet de forts doutes quant à la réalisation de cet objectif d'égalité, qui est pourtant un des principaux buts des décrets «Inscriptions» successifs.

J'avais déjà fait ce constat, mais on m'accusait alors d'être de mauvaise foi. Aujourd'hui, c'est la COPI qui tire cette même conclusion. Dès lors, Madame la Ministre, allez-vous organiser cette enquête? Si oui, dans quel délai et avec quelle méthode? Si, *a contrario*, vous ne souhaitez pas l'organiser, pourquoi ignorez-vous l'opinion de la COPI? Craignez-vous que cette enquête ne mette en exergue l'agacement des parents quant aux contraintes du décret?

Concernant l'adossement et sa suppression, le rapport est assez vague: il mentionne uniquement que cette mesure rend le jeu plus ouvert, octroyant plus de places aux enfants ne bénéficiant d'aucune priorité. Il s'agit d'une évidence, puisque l'adossement était une des principales priorités d'inscriptions, et qu'il a disparu. Néanmoins, on ignore toujours si la suppression de l'adossement était une bonne initiative. Vous connaissez la position de mon groupe sur ce point: nous estimons que l'adossement était la meilleure mesure pour ceux à qui il bénéficiait, mais la pire pour ceux qu'il excluait du système. Cette pratique a clairement porté préjudice à un certain nombre de petites écoles rurales, désertées prématurément par les enfants qui désiraient bénéficier de l'adossement dans de plus grandes écoles, souvent situées dans les centres urbains. Pour l'instant, l'adossement est supprimé. Cependant, la possibilité de partenariats subsiste. Observez-vous un accroissement d'intérêt pour ces partenariats, dont la complexité est plutôt réthoratoire?

Enfin, j'apprends le départ de nombreux fonctionnaires qui assuraient le travail quotidien de la Commission interréseaux des inscriptions (CIRI): répondre aux questions des parents, envoyer des courriers recommandés, etc. Or la période de dépôt des formulaires uniques se rapproche et toutes les forces vives sont nécessaires pour assurer un travail efficient au sein et autour de la CIRI. Confirmez-vous cette information? Quelles sont les raisons de ces départs? S'agit-il de départs dictés par la nécessité, tels que des départs à la retraite, ou plutôt de demandes de mutation, causées par de trop lourdes pressions ou contraintes au travail? Et surtout, a-t-on mis en place un dispositif pour remplacer ces fonctionnaires, alors que le processus d'inscriptions pour la rentrée 2017 approche à grands pas?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je commencerai par la seconde partie de votre question relative aux départs de deux fonctionnaires qui assuraient, avec beaucoup de compétence, d'efficacité et de motivation, le travail, au jour le jour, pour la CIRI au sein de l'administration. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de les rencontrer à deux reprises et je vous confirme leur départ. La juriste qui coordonnait le service depuis l'entrée en vigueur du décret «Inscriptions» et jusqu'en juin dernier, a trouvé, à sa demande, un emploi dans un autre organisme public. Son remplacement a été demandé dans le cadre de l'adaptation du contrat d'administration. J'ai personnellement insisté pour que ce remplacement se passe dans les meilleurs délais, très consciente de l'importance de la tâche. Je partage vraiment votre sentiment sur la nécessité de forces vives pour assurer un travail efficient au sein de la Commission. L'attachée du service qui est partie en janvier 2017 a, quant à elle, été recrutée dans une autre direction générale du ministère et la procédure de recrutement pour la remplacer est déjà en cours. Enfin, un attaché supplémentaire a été demandé pour faire face aux nouvelles missions du service afin d'assurer notamment la continuité du travail de la CIRI, conformément aux recommandations formulées par la commission dans son dernier rapport annuel.

Face à la première partie de votre question qui concerne le prochain rapport de la COPI relatif à l'évaluation du décret «Inscriptions», je dois vous faire part de mon étonnement et surtout de mon incapacité à vous répondre aujourd'hui. En effet, lors de la dernière réunion de la COPI, le 24 janvier, le projet de rapport relatif au décret «Inscriptions» a bien été présenté à ses membres en présence d'un observateur de mon cabinet qui, comme c'est l'usage, est en l'occurrence le président de la CIRI. La Commission a convenu d'un délai de deux semaines durant lesquelles les membres pourraient faire part de leurs remarques, commentaires et corrections. Passé ce délai, le président de la COPI décidera si ces remarques nécessitent une mise au point en séance lors de la réunion du 21 février, avant validation, ou si ce rapport peut m'être envoyé en l'état, conformément à la procédure habituelle.

Avec l'administrateur général, par ailleurs président de la COPI, je ne peux que regretter qu'un projet de rapport non validé, vu qu'il s'agit toujours d'un projet, de la Commission de pilotage ait pu vous être fourni. Par respect pour les membres de la COPI et n'ayant pas été saisi du rapport, je ne souhaite pas répondre à vos questions aujourd'hui. Je vous invite à me les poser dès que ce document aura été approuvé et qu'il m'aura été communiqué lors d'une prochaine séance de notre commission.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Ce que nous vivons ici est complètement dingue. Il s'agit de documents écrits noir sur blanc qui circulent au

sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout le monde les commente, mais le gouvernement indique qu'il n'a rien reçu, qu'il n'a pas été saisi et qu'il ne peut donc pas répondre aux questions. Vous regrettez une fuite, Madame la Ministre. Cependant, lorsqu'un document existe, est présenté lors d'une réunion et est imprimé, vous devez bien vous douter qu'il circule. Surtout lorsqu'il traite d'un sujet pareil! Certes, il serait préférable d'éviter les fuites tant qu'un document n'est pas finalisé. Toutefois, si les délais étaient moins longs, ce serait plus facile. Vous avez refusé de répondre, pour ce motif, à des questions importantes. J'estime que ce n'est pas une manifestation de bonne gouvernance.

C'est également une fuite qui m'a permis de prendre connaissance de l'information relative à la CIRI. Mais celle-là, vous voulez bien la confirmer... Deux fonctionnaires sont donc parties. Quelle part des effectifs représentent-elles? Vous désirez renforcer l'équipe. Selon moi, ces fonctionnaires ont souhaité réorienter leur carrière. Leur tâche était peut-être dure, contraignante et désagréable. Le départ d'une juriste, dans ce service, est dramatique. Son remplacement, dans les meilleurs délais, devrait idéalement être assuré avant la fin des vacances de Carnaval. Le départ de l'autre attachée est récent et la procédure est en cours, mais j'en ignore la longueur. C'est déjà difficile pour ceux qui vivent les processus d'inscription. Si en plus, la CIRI ne répond plus quand les écoles et les parents se tournent vers elle, cela devient tout simplement dramatique.

4.7 Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Tronc commun et pertes d'emplois»

M. Laurent Henquet (MR). – Madame la Ministre, j'espère que vous pourrez me fournir plus de réponses que le mois passé. Je vous avais déjà interrogée au sujet du tronc commun il y a un mois, mais beaucoup d'informations ont entre-temps percolé à travers les différents réseaux.

L'organisation du tronc commun jusqu'en fin de troisième année du secondaire entraînerait automatiquement d'importantes modifications organisationnelles dans l'enseignement qualifiant, puisque les professeurs de pratiques professionnelles risquent de perdre leur emploi. Outre les changements de programme que cette réforme rendrait indispensables, un impact négatif en termes d'emploi serait également inévitable. C'est d'ailleurs un des points essentiels sur lesquels la CGSP-Enseignement bloque. Cela explique d'ailleurs peut-être leur refus.

Il me semble donc logique que des mesures d'assouplissement puissent être envisagées, notamment pour les établissements n'organisant qu'un seul secteur d'enseignement, à savoir le

qualifiant. Nous savons que si le tronc commun est allongé jusqu'en fin de troisième année, certaines écoles risqueraient de fermer, car les parents inscriraient systématiquement leurs enfants dans des écoles à visage plutôt général. S'ensuivrait une baisse du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement qualifiant, au risque de faire fermer certaines écoles si elles passent en dessous de la barre des 400 élèves inscrits.

Madame la Ministre, une étude sérieuse est-elle en cours ou a-t-elle été réalisée concernant les probables pertes d'emplois inhérentes à la réduction de 4 à 3 ans dans l'enseignement qualifiant? Pouvez-vous chiffrer cet impact négatif? Les normes de maintien des établissements n'organisant que l'enseignement de qualification seront-elles revues? Si oui, dans quelle mesure?

Le mieux n'est-il pas de laisser tomber cette très mauvaise idée de l'allongement du tronc commun, d'autant que l'enseignement polytechnique commencera dès la troisième maternelle, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui? Les enfants étant sensibilisés à ces différentes matières dès leur plus jeune âge, l'allongement du tronc commun jusqu'en troisième est-il toujours utile?

Aujourd'hui, le tronc commun va de la première à la deuxième année secondaire. Nous pourrions donc envisager de l'allonger jusqu'en troisième secondaire, bien que nous soyons contre. Le Pacte amène une tout autre nuance, puisque les enfants seront tout de suite initiés à l'enseignement polytechnique. Rallonger ou non le tronc commun jusqu'à la troisième année, n'est-ce pas, en quelque sorte, «hypothéquer» les conclusions des six ou sept ans de polytechnie?

Personnellement, à votre place, j'attendrais de voir les résultats en fin de deuxième année pour poser un regard critique et décider de rallonger le tronc commun à la troisième année. Cela pourrait rassurer beaucoup de personnes.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je vous entends Monsieur Henquet et je comprends bien ce genre de suggestions. Aujourd'hui, vous le savez et je me dois de le répéter, nous avons sous les yeux un projet d'avis qui nous propose différentes orientations. Je répondrai donc par rapport aux orientations telles qu'elles sont aujourd'hui dans le projet d'avis.

Les modifications envisagées dans le sens d'un allongement du tronc commun dans les travaux du Pacte concernent potentiellement les options de l'enseignement de transition et les options de base groupées de l'enseignement de qualification.

Et vous avez vu que la préoccupation du maintien de l'emploi n'est pas absente de l'esprit des auteurs du projet d'avis n° 3: tant s'en faut!

Il ne vous a pas échappé que le Groupe central compte des représentants des syndicats qui n'ont eu de cesse de rappeler qu'il faut envisager

chaque mesure en interdépendance avec l'ensemble des recommandations.

La réorganisation du tronc commun sur les trois premières années du secondaire, telle qu'elle est imaginée, comporte de nouveaux domaines et des activités d'apprentissage orientés vers les habiletés manuelles, les gestes techniques, la compréhension des technologies, la science du numérique. Cela nécessitera donc de nouveaux enseignants. Il s'agit d'un premier élément.

Dans l'esprit du projet d'avis n° 3, il n'est, à mon sens, pas envisageable que ce tronc commun ne comporte pas des activités d'orientation pour aider à la maturation du choix d'études. Parmi ces activités d'orientation, certaines pourraient être plus théoriques et d'autres plus pratiques. En d'autres termes, elles seraient en lien avec les enseignants qui sont aujourd'hui dans l'enseignement de qualification ou professionnel.

Un des enjeux du Pacte est de renforcer l'enseignement qualifiant et cela nécessitera davantage d'enseignants, en fonction des options et des filières en pénurie.

Enfin, les ambitions du Pacte portent sur une nouvelle conception de la carrière ou des métiers de l'école. Il est bien précisé que des enseignants chevronnés pourraient être affectés pour partie de leur charge à l'accompagnement d'enseignants débutants, à la coordination, à l'accompagnement d'élèves en difficulté, en bénéficiant, le cas échéant, de dispositifs de formation continuée.

On ne peut pas nier, et vous-même en tant que directeur, l'intérêt d'introduire davantage de flexibilité dans une carrière que certains trouvent trop plane ou trop usante par la prestation constante en classe. À mon sens, il faudra établir un cadastre des emplois en fonction de l'évolution des options. Cette opération est cependant prématurée: elle présuppose que le gouvernement prenne position et que le nouveau cadre soit davantage précisé pour évaluer la situation.

En ce qui me concerne, j'ai toujours eu l'intention de construire le système d'enseignement le mieux adapté aux défis contemporains, avec les acteurs et dans une relation de confiance. Je peux vraiment comprendre les appréhensions de ces acteurs de terrain. Il est de notre responsabilité politique de ne pas les attiser, *a fortiori* lorsque certaines craintes reposent sur des informations approximatives, des raccourcis ou des contre-vérités qui circulent sur les réseaux sociaux, mais je me suis exprimée longuement à ce sujet ce matin.

J'ajoute un dernier élément sur la manière dont on peut comprendre le côté «polytechnique» du tronc commun. Dans ce terme, il ne faut pas entendre uniquement l'enseignement de techniques et de technologies, mais il faut aussi entendre la mobilisation des intelligences multiples. Vous en êtes tout à fait conscient parce que vous

pratiquez depuis longtemps le texte du Pacte, mais il est vrai qu'au lieu d'opposer les gestes mentaux et les gestes techniques, il faut, selon moi, les associer. Cela mérite un travail en profondeur et dans la durée. Dans les réactions des acteurs, des enseignants ou des parents, je lis quand même que la grande majorité d'entre eux considère qu'on ne peut pas se contenter du statu quo face aux défis du 21^e siècle. Cette prise de conscience s'accompagne d'une demande qui est claire et que j'entends bien qui consiste à renforcer la dynamique participative et l'écoute des acteurs. Cela a toujours été ma ligne de conduite et cela le restera.

M. Laurent Henquet (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Vous dites que les syndicats ont été associés à la confection des différentes notes du Groupe central. Mais nous vivons un paradoxe puisque les syndicats ont avalisé cette note centrale, alors qu'ils sont désavoués par leur base, notamment à la Centrale générale des services publics (CGSP). Selon moi, les syndicats ont donc sous-estimé la réaction de leur base.

Il s'agit d'une erreur de communication et de méthodologie. Au Parlement wallon, par exemple, la ministre Tillieux a réalisé une réforme des aides à l'emploi. Elle n'a rien lâché aux parlementaires. Elle a d'abord informé la presse. On le lui a d'ailleurs suffisamment reproché. Mais il n'y a pas eu d'interprétations ni de divagations, comme c'est le cas aujourd'hui avec le pacte. Si j'étais enseignant, je me méfierais de la situation actuelle. L'erreur a été de communiquer de manière imprécise.

Concernant la «polytechnie» qui comprendra le sport, l'art et d'autres disciplines, les enseignants qui perdront leur cours en 3^e professionnelle ne seront pas ceux qui dispenseront la polytechnie en primaire. Tout le monde sait que la didactique et la pédagogie utilisées dans les cycles inférieur et supérieur de l'enseignement secondaire ne sont pas du tout les mêmes que dans l'enseignement maternel ou primaire. Vous ne pourrez donc pas transférer les enseignants qui perdent des heures d'un côté à l'autre, étant donné que les modes d'enseignement sont complètement différents.

Enfin, je pense sincèrement qu'allonger le tronc commun en 3^e secondaire, alors qu'on ne sait pas ce que va donner la formation des sept ou huit années aux niveaux maternel et primaire concernant la polytechnie, est une grossière erreur. C'est provoquer des craintes complètement inutiles chez les enseignants.

Si j'étais à votre place, je rassurerais en disant qu'on verra d'abord ce que cela donne. Je ne vois pas d'objection à ce que l'enseignement maternel ou primaire soit plus polytechnique au sens où vous l'avez défini. Cependant, n'allons pas au-delà et voyons ce que cela donne en fin de deuxième secondaire. Les enfants auront-ils acquis un

bagage suffisant pour choisir leur future filière en connaissance de cause? Mais ne mettons pas aujourd'hui cette mesure d'allongement sur la table en secondaire, sans connaître les conclusions de ces huit années d'expérience.

4.8 Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Place prévue pour la formation historique»

4.9 Question de Mme Mathilde Vanderpe à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Avenir du cours d'histoire»

4.10 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Devenir du cours d'histoire dans le cadre du Pacte d'excellence»

4.11 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Avenir du cours d'histoire au sein du Pacte d'excellence»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces quatre questions. (*Assentiment*)

M. Laurent Henquet (MR). – Il y a environ une semaine, la presse relayait que le Pacte était entré dans sa phase d'approbation ou de désapprobation, selon l'angle de vue. L'avis n° 3 du Groupe central est actuellement soumis aux différents acteurs du monde éducatif, qui sont amenés à se prononcer dans les jours et les semaines à venir. Demain, nous aurons logiquement l'avis du dernier groupe syndical important.

Le monde enseignant se pose donc, à juste titre, plusieurs questions quant à la pertinence des mesures proposées, mais aussi quant aux divers points qui sont envisagés et qui les concernent plus spécifiquement. Parmi ces différents acteurs, les professeurs en charge de la formation historique ne sont pas les derniers à s'interroger. Le Pacte présente en effet deux pistes qui concernent leur matière. Ces professeurs s'interrogent, voire s'inquiètent.

Les deux solutions envisagées sont soit de maintenir les cours d'histoire et de géographie en y ajoutant un cours de formation économique et sociale, soit d'envisager un seul cours intégratif, pluridisciplinaire et composé des quatre disciplines, à parts égales – histoire, géographie, sociologie et économie politique. C'est, semble-t-il, la deuxième option qui pose problème aux enseignants. Une majorité d'entre eux, dont certains professeurs d'université très reconnus, pensent effectivement qu'il s'agit d'une mauvaise

réponse aux défis citoyens d'aujourd'hui et de demain. Ils souhaitent maintenir une formation historique à part entière.

Comment est-il possible d'émettre un avis en faveur ou non des propositions de l'avis n° 3 du Groupe central sans en connaître les modalités pratiques? Que répondez-vous aux enseignants d'histoire? Quelle option a votre préférence et pourquoi? Quelle date limite vous fixez-vous afin que nous puissions revenir vers vous en connaissance de cause?

Chaque fois que nous vous posons une question, vous nous dites que la phase de consultation est en cours et qu'il faudra attendre. C'est ce que j'appelle l'anesthésie parlementaire: vous anesthésiez le Parlement avec la même réponse depuis deux ans et demi, quelle que soit la question que l'on vous pose. À chacune des 300 questions que j'ai posées en deux ans, vous répondez «le Pacte, le Pacte, le Pacte». Aujourd'hui, nous vous posons une série de questions sur l'avis n° 3, mais vous dites être dans l'impossibilité de nous répondre. Quelle est donc la date limite que vous nous donnez pour que nous puissions revenir en commission, poser des questions précises et obtenir des réponses adéquates?

(*Mme Carine Lecomte prend la présidence*)

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Je souhaiterais également intervenir sur cette récente carte blanche rédigée par des historiens, interpellant sur le devenir du cours d'histoire dans le cadre du Pacte d'excellence.

Comme le disait M. Henquet, l'avis n° 3 évoque deux pistes concernant les sciences humaines dans le tronc commun: des cours distincts avec l'ajout d'un cours de sciences économiques et de sciences sociales, ou un cours pluridisciplinaire qui regroupe l'histoire, la géographie, la sociologie et l'économie politique.

Cette deuxième possibilité inquiète les historiens qui y voient un risque de dilution de la formation historique. Or, cette formation est particulièrement fondamentale aujourd'hui, à l'heure où le populisme grandissant démontre toute l'importance d'une bonne connaissance de notre passé.

À l'inverse, il est vrai qu'un cours intégratif permet parfois une meilleure synergie.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous éclairer davantage sur ces deux possibilités? Le groupe de travail chargé de cette thématique a-t-il déjà été plus précis sur les pistes à apporter?

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Au sein de ma formation politique DéFI, nous sommes convaincus de l'importance du cours d'histoire pour former des citoyens éclairés et responsables. Régulièrement, les médias font le constat d'une connaissance insuffisante des jeunes en histoire, ce qui rappelle le besoin réel d'un cours d'histoire.

Ces derniers temps, nous avons eu écho d'un certain nombre d'interrogations provenant de professeurs à propos de la place prévue pour la formation historique dans le futur tronc commun du Pacte d'excellence. La semaine dernière, une carte blanche d'une association de professeurs d'histoire, publiée dans le journal *Le Soir*, évoquait également ces questions.

D'après plusieurs sources, deux pistes seraient envisagées par le Pacte d'excellence. La première prônerait de maintenir le cours d'histoire-géographie, tout en y ajoutant un cours de formation économique et sociale. La seconde option viserait à remplacer le cours d'histoire par un cours pluridisciplinaire. Il serait composé de quatre disciplines à parts égales, à savoir l'histoire, la géographie, la sociologie et l'économie politique. Il s'agirait d'une sorte de «gros» cours de sciences humaines, aux limites floues et au contenu mal défini.

Cette seconde option pose question. Si elle venait à se confirmer, ce serait, selon nous, une mauvaise réponse aux défis contemporains, qui traversent notre pays. Il y aurait, en effet, une contradiction entre la volonté de diluer les cours d'histoire dans un cours de sciences humaines «fourre-tout» et les demandes de la société, en termes de repères historiques et d'esprit critique.

Que pouvez-vous nous dire à propos de la place qu'occupe le cours d'histoire dans le cadre du tronc commun prévu dans le Pacte d'excellence? Se dirige-t-on vers le maintien d'un véritable cours d'histoire ou vers un cours pluridisciplinaire de sciences humaines?

Mme Olga Zrihen (PS). – Mes collègues ont largement parlé du cadre de la question, à savoir la carte blanche du 26 janvier rédigée par plusieurs professeurs d'université et enseignants. La grande question est celle de l'avenir du cours d'histoire au sein du Pacte d'excellence.

Nous sommes tous conscients du fait que connaître son histoire, c'est aussi se donner un avenir. De même, travailler sur différents dispositifs est extrêmement important. Deux propositions existent en la matière; il y a donc une alternative. Le fait que l'approche interdisciplinaire du cours d'histoire n'est exercée dans aucun des systèmes scolaires reconnus pour leur approche pédagogique innovante, comme la Finlande ou le Québec, étonnera peut-être les auteurs de cette question. Elle a donc toute son importance puisque les cours d'histoire, de géographie, de sociologie et d'économie politique sont au cœur de tous les dispositifs que nous voulons associer à notre cours de philosophie et citoyenneté. Nous sommes en effet bien conscients du fait que ces quatre piliers permettent une approche tout à fait différente, ouverte et innovante de l'enseignement.

Madame la Ministre, avez-vous eu un contact direct avec ces enseignants? Le dispositif de la carte blanche peut se révéler intéressant, mais je

crois qu'il constitue surtout un appel qui mérite une réponse rapide. Dans le dispositif tel qu'il a été proposé, est-il imaginable d'avoir un tronc commun ou cela représente-t-il une révision des référentiels pour l'ensemble des cours dispensés?

Enfin, comment faire évoluer l'ensemble du personnel enseignant vers cette pluridisciplinarité qui semble de mise dans le Pacte d'excellence en général? Comment envisagez-vous cette inévitable période de transition, tout en préservant les emplois?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je rappelle les éléments du processus en cours. La formation historique constitue une des facettes du quatrième domaine. Parmi les sept domaines d'apprentissage imaginé pour le futur tronc commun renforcé «polytechnie», le Groupe central trace, dans son projet d'avis, des orientations et deux scénarios concernant l'incarnation de ces domaines.

La manière de mettre en œuvre concrètement la formation historique dans le tronc commun n'est donc pas arrêtée. Au contraire, les premières ébauches de scénario figurant dans l'avis n° 3 doivent être approfondies; il revient au groupe de travail «tronc commun» d'affiner les scénarios et d'en préciser les modalités. Nous ne connaissons donc pas encore l'issue de ces travaux du groupe de travail. J'ai personnellement confiance dans le processus, dans l'intelligence collective et dans l'expertise des acteurs impliqués.

Par ailleurs, je vous rejoins pleinement, et je rejoins pleinement les auteurs de la carte blanche du *Soir*, au sujet de l'importance qu'il convient d'accorder à la formation historique pour former des citoyens éclairés et responsables. Il faut, selon moi, éviter de rejeter *a priori* un des scénarios à l'étude. Je trouve étonnant d'affirmer, et je cite les auteurs de la carte blanche, qu'un cours intégré de sciences humaines constituerait nécessairement «un ensemble aux limites floues et au contenu vaste et fort mal défini où la formation historique serait noyée». Quel que soit le scénario retenu, la qualité de la formation de nos élèves dépendra pour une bonne part de la conception des futurs référentiels et de leur appropriation par les enseignants.

En matière de conception des futurs référentiels, le Groupe central a énoncé, dès l'avis n° 2, un certain nombre de préconisations approuvées par le gouvernement et constituant des balises qui devraient contribuer à améliorer la qualité des futurs référentiels et, par voie de conséquence, la qualité des apprentissages de nos élèves.

Je cite ces balises: des référentiels recentrés sur les essentiels, des référentiels plus clairs en matière d'attendus, y compris en termes de savoirs et de niveau de maîtrise, une revalorisation globale de la place des savoirs disciplinaires et culturels fondamentaux au vu, notamment, de leur caractère émancipateur et fondateur d'une culture

citoyenne partagée.

La citoyenneté à laquelle nous aspirons pour nos jeunes exige de leur part un véritable sens critique, mais également la lucidité et le discernement qu'offre la connaissance et la compréhension de ces essentiels qu'il n'est pas permis d'ignorer.

La formation historique contribue indéniablement à ces idéaux. Forts des balises que le Groupe central a tracées, les futurs référentiels gagneront en qualité et la formation historique y gagnera également, à mon sens, quel que soit le scénario. Cependant, différentes pistes sont aujourd'hui sur la table au sein du groupe «tronc commun».

M. Laurent Henquet (MR). – Vous auriez pu dire à la commission de l'Éducation de partir en congé. Quand aura-t-elle des réponses précises? Dans un mois?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Le groupe de travail «tronc commun» clôture ses travaux fin mars. Mais cette commission traite bien d'autres enjeux que celui-là!

M. Laurent Henquet (MR). – Quelles que soient les questions que nous vous posons sur le Pacte, les réponses sont toujours reportées. En ce qui concerne les professeurs de pratique professionnelle qui vont perdre des emplois, vous me dites que rien n'est encore décidé. Sur les historiques, rien n'est encore décidé. En mathématiques, si je fais le calcul, les professeurs vont se retrouver avec une heure de math, ceux de sciences avec une heure de sciences, ceux de français de même. C'est ça, votre vision de l'enseignement d'excellence? Je suis assez dépité. Ce n'est pas avec ce genre d'idées que vous allez rassurer les jeunes enseignants et que vous allez encourager les jeunes à se lancer dans la carrière professorale.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – C'est vrai qu'avec des raccourcis comme «une heure de math ou de sciences», vous n'allez encourager personne. Mais je vous laisse vos raccourcis, Monsieur Henquet. Je fais confiance aux personnes qui participent au groupe de travail. Il y a des experts des hautes écoles, des professeurs d'université et des enseignants de terrain.

M. Laurent Henquet (MR). – Les membres du Groupe central sont désavoués par la base. Je ne fais pas de raccourcis. Vous dites que le volume hebdomadaire ne va pas augmenter, les élèves vont donc conserver 32 heures. Il y a sept domaines, je vous demande s'ils seront équivalents: vous ne savez pas. Imaginons qu'ils soient équivalents.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Vous imaginez et vous anticipez.

M. Laurent Henquet (MR). – 32 divisé par 7, cela fait 4,5. Si on prend le domaine n° 3, il y a

les sciences, les maths, la géographie, la physique. Divisez 4,5 par 4 cours, cela fait une heure. J'espère que tel ne sera pas le résultat, car il serait catastrophique.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Heureusement que vous avez formulé cette dernière phrase, sinon j'aurais pu croire que vous faites de la désinformation.

M. Laurent Henquet (MR). – Au niveau de la communication, ce qui est aberrant, c'est que les gens paniquent et que vous répondez inlassablement «on ne sait pas». Donc on doit forcément supputer.

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Contrairement à M. Henquet, je considère que votre point de vue va plus loin que les simples propositions du Pacte, Madame la Ministre. Il est important que vous donniez votre avis personnel, parce que, de cette manière, vous montrez que vous suivez vraiment le cheminement du Pacte, que vous êtes confrontée tous les jours aux interpellations des enseignants et que vous portez véritablement ce dossier à bras-le-corps. Ce message-là est rassurant.

Le discours que vous tenez par rapport aux référentiels est aussi un message à faire passer. En effet, la citation que vous avez reprise de la carte blanche est quelque peu réductrice et anticipe aussi les contours définis. Il me semble essentiel que votre réponse ait pu clarifier les choses.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – J'ai pris acte, Madame la Ministre, du fait que vous estimez que le cours d'histoire ne doit pas devenir un cours «fourre-tout». Vous avez également mis en exergue le fait que les élèves doivent devenir des citoyens éclairés et responsables et qu'ils doivent pouvoir développer leur esprit critique. Cet aspect me semble être fondamental et rejoint, comme l'a dit Mme Zrihen, notre cours de philosophie et citoyenneté.

Nous restons dans l'attente, jusqu'à la fin mars, des travaux et cogitations du groupe de travail «tronc commun». Nous reviendrons sans aucun doute vers vous, une fois ce délai dépassé.

Mme Olga Zrihen (PS). – Mon Dieu, qu'il est difficile de passer des lunettes de plongée aux lunettes astronomiques! En fait, le principe est qu'il n'y a pas encore de définition précise de la manière dont ces cours vont se donner.

Il faut arrêter les dispositifs d'heures de cours qui se succèdent. Il existe peut-être une conception pédagogique innovante, qui pourrait s'appeler «chefs d'œuvre» ou «projets» et qui nous permettrait de donner les cours différemment, sans passer par des tranches horaires comme celles imposées depuis des années à nos élèves. Je parlerai tout à l'heure du principe de la «classe inversée» qui pourrait être une nouvelle piste.

Le Pacte d'excellence ne peut pas être imaginé, sur la même base que celle actuellement en place, en continuant à accueillir les élèves de 8 à 16 heures, en leur imposant de rester assis dans la classe, en leur dispensant des cours qui se succèdent. Il faudra apprendre de donner cours avec d'autres lunettes. Nos enfants ne sont plus les mêmes, les dispositifs ne sont plus les mêmes, les moyens d'apprendre ne sont plus les mêmes. Alors, cessons de dire aux enseignants qu'ils vont continuer à avoir des horaires qui ne seront qu'une succession d'heures divisées par un nombre d'enseignants.

Peut-être, et je l'espère, qu'un autre enseignement sera possible demain. Et je suis sûre, Monsieur Henquet, que vous êtes d'accord avec ce vœu. Pour une fois que nous pouvons avoir de l'imagination au pouvoir, profitons-en!

4.12 Question de Mme Isabelle Stommen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Votre rencontre avec la ministre flamande de l'Enseignement»

4.13 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Concertation entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Flandre sur l'enseignement»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

Mme Isabelle Stommen (cdH). – Madame la Ministre, lors de la dernière séance, je vous avais interrogée sur la manière dont s'achevait la réflexion sur la rénovation de l'enseignement en Flandre. Vous m'aviez dit que vous deviez rencontrer la ministre flamande de l'Éducation le 30 janvier dernier.

Je me permets de vous interroger sur les échanges que vous avez eus lors de cette réunion. Vous aurez sans doute abordé les réformes initiées par le Nord et le Sud du pays. Par ailleurs, vous nous aviez annoncé que vous deviez évoquer la question de la mobilité des enseignants, que ce soient pour tous les cours, ou plus particulièrement pour les cours donnés en immersion. Qu'est-il ressorti de cette réunion? Des pistes afin de renforcer les échanges entre enseignants ont-elles été évoquées?

Concernant les réformes prévues par nos deux communautés, vos échanges ont-ils permis de jeter un regard neuf sur certaines questions prégnantes en Fédération Wallonie-Bruxelles? Je pense, par exemple, à l'organisation des filières et du tronc commun.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Le 25 mars 2015, Mme Milquet signait un protocole de coopération avec la ministre Crevits visant à permettre un meilleur échange des données concernant les élèves des deux Communautés ainsi qu'à favoriser les échanges d'enseignants dans les écoles du Nord et du Sud du pays. Le but de l'échange de données était d'avoir une meilleure vue d'ensemble du nombre d'élèves qui fréquentent l'enseignement francophone ou néerlandophone. L'échange des enseignants devait être facilité par la mise en ligne d'une plateforme internet reprenant toutes les informations utiles et permettant des procédures beaucoup plus rapides. Aussi, sur simple congé pour mission, l'enseignant ne doit rien craindre pour le maintien de ses droits. Le besoin était réel puisque les écoles désirant engager un *native speaker* pour donner des cours de langues y parviennent difficilement.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur les avancées réelles de ce protocole de coopération? L'échange des données concernant les élèves est-il aujourd'hui meilleur et permet-il d'avoir la meilleure vue d'ensemble possible quant au nombre d'élèves exact des deux Communautés? Que resterait-il à améliorer? D'autres échanges de données existent-ils? L'échange des enseignants est-il aujourd'hui plus simple suite à ce protocole de coopération tant pour un professeur francophone désirant aller donner cours en Flandre que pour une école francophone voulant engager un *native speaker* flamand? La communication relative à ces échanges a-t-elle été renforcée? Comment évolue le nombre d'enseignants prenant part à ces échanges? Quelle est la proportion pour chaque Communauté? Quelle est votre ambition sur ce plan?

Plus généralement, quel est l'état actuel de la coopération avec Mme Crevits? Lorsque nous constatons les meilleurs résultats de la Flandre aux enquêtes PISA, existe-t-il un échange de bonnes pratiques entre vos cabinets et les administrations? Êtes-vous demandeuse de plus de concertation avec la Flandre? Dans quelle proportion le pacte pour un enseignement d'excellence rejoint-il certaines pratiques ou réformes déjà en vigueur ou en projet en Flandre?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – J'étais à Eupen lundi dernier pour la deuxième conférence interministérielle, avec Mme Crevits et M. Mollers. L'entente est particulièrement bonne. Nous avons abordé beaucoup de thématiques: les pensions, l'approche de l'inclusion, la radicalisation, les DASPA, les sodas dans les écoles, le secret professionnel, la carrière des enseignants, les congés scolaires.

En ce qui concerne les pensions, nous nous sommes mis d'accord sur des actions communes à défendre auprès du ministre Bacquelaine pour protéger les enseignants des différentes mesures imaginées par l'État fédéral et pour essayer

d'inclure tout ou une partie des fonctions d'enseignant dans la liste des métiers pénibles, en fonction des critères de pénibilité définis par l'État fédéral. Des groupes de travail vont se mettre à l'ouvrage pour échanger sur les bonnes pratiques sur les DASPA et l'inclusion. Mes collaborateurs participeront à une journée d'étude déjà programmée du côté flamand.

La problématique des sodas dans les écoles, chère à M. Doulkeridis a été abordée. Mme Crevits nous a présenté sa manière de travailler avec les différents secteurs professionnels pour une école *sugar free*. Dans la presse, nous avons pu lire qu'une interdiction complète des sodas serait effective. En fait, les distributeurs continuent d'exister, mais avec des boissons moins sucrées. Cette solution résulte des accords trouvés avec les pouvoirs organisateurs. Les équipes de nos trois cabinets se voient très prochainement pour mettre au point une stratégie vis-à-vis du secteur. La Communauté germanophone a demandé que cela puisse se réaliser en concertation avec nous. Possédant peu d'écoles, collaborer leur semblait plus intéressant.

Pour les échanges d'enseignants, j'avais répondu à M. Crucke en décembre. Je vous invite à relire les différentes informations. En un mois, le nombre d'enseignants définitifs ayant pris un congé pour enseigner dans l'autre Communauté n'a pas augmenté. Nous avons signé une lettre conjointe sur les possibilités d'enseigner dans une autre Communauté qui sera envoyée à toutes les directions, en trois langues, et transmise aux enseignants. Nous avons d'abord communiqué en créant un site. Actuellement, nous nous adressons aux écoles et nous demandons aux directeurs de transmettre l'information aux enseignants.

Nous visiterons également des écoles des trois Communautés qui ont développé des stratégies innovantes en matière d'apprentissage des langues, afin d'en faire parler. Les trois revues, *PROF*, *Klasse* et *Newsletter* feront état des possibilités en matière d'échange d'enseignants, pour les deux mois à venir, dans les différentes Communautés. Nos trois cabinets ont décidé, sur ma proposition, de se revoir pour examiner des mesures logistiques et financières qui seraient des incitants. Nous progressons, mais difficilement: la pénurie des professeurs existe en fonction des régions, mais chaque Communauté est confrontée à des manques. Nous devons y travailler.

Nous avons largement discuté des réformes de l'enseignement. Mes deux homologues, qui construisent aussi différentes réformes, m'ont signalé qu'ils avaient aussi reçu des «oui, mais» et des «non, mais», et notamment Mme Crevits, pour sa réforme du secondaire. Comme j'ai indiqué lors de la dernière commission, dans une question relative à la réforme flamande, l'ambition initiale du ministre Pascal Smet a été réduite au fil des négociations, ce qui d'ailleurs a fait réagir certains réseaux d'enseignement qui estimaient que cette

évolution n'était pas suffisante. Le tronc commun reste chez eux à quatorze ans, mais ils mettent sur pied une possibilité pour avancer ou retarder le choix d'un métier. La question est de savoir comment cela pourra se faire sur le terrain. J'ai souhaité pouvoir revoir mes homologues afin de discuter de différents sujets. Mais le tronc commun est un thème important et je voudrais savoir comment nous pourrions laisser un choix. Mais je ne sais pas comment cela va se passer en Flandre. Mme Crevits ne semble pas le savoir elle-même.

L'approche polytechnique est aussi envisagée en primaire en Flandre. Plus de diversité est imaginée. J'y vois des signes de ressemblance avec ce qui est évoqué dans le projet d'avis n° 3 du Groupe central. Nous nous revoyons début juillet, mais entre-temps, des groupes de travail se réuniront et travailleront tous les dossiers dont je viens de parler, spécifiquement, sur les échanges d'enseignants, les DASPA ainsi que sur le suivi des modifications et des évolutions des systèmes.

Mme Isabelle Stommen (cdH). – Vous avez l'air très satisfaite de cette rencontre dont l'ordre du jour était pourtant chargé. Vous avez sans doute eu des difficultés à approfondir tous les aspects. Je trouve intéressant de constater que la réduction des ambitions du tronc commun a provoqué certaines réactions négatives. Effectivement, le choix de le prolonger qui serait effectué par le conseil de classe est intéressant. On en reparlera sans doute lors la mise en œuvre de certaines mesures. Je vous questionnerai à nouveau à l'issue des prochaines rencontres.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je trouve très enrichissant de voir comment nos voisins fonctionnent, *a fortiori* s'ils sont belges. À tous les niveaux, vous l'avez dit, les groupes de travail vont se mettre en place. Vous avez mentionné les classes DASPA. C'est une thématique sur laquelle nous travaillerons et c'est bien de prendre des avis par ailleurs. Vous avez parlé de la collaboration sur le statut des enseignants, notamment pour les pensions. Il est logique de travailler dans le même sens, même si ce n'est pas toujours évident. Vous avez évoqué les visites d'écoles pour l'apprentissage des langues. Ne pourrions-nous pas aller plus loin? J'avais mentionné les résultats de l'enquête PISA qui étaient meilleurs en Flandre qu'en Wallonie. Peut-être y a-t-il aussi de bonnes idées à prendre aussi chez nos voisins plutôt que d'aller au Québec?

Vous avez parlé du tronc commun. La Flandre réforme elle aussi son enseignement. Pourquoi ne pas envisager, chez nous aussi, la possibilité pour les élèves de le quitter à quatorze ans ou, par choix, de le poursuivre jusqu'à quinze ans? Nous ne connaissons les critères de ce choix, mais nous constatons que de certains enfants ont déjà de nombreux problèmes pour se maintenir dans l'enseignement avec un tronc commun jusqu'à quatorze ans. C'est peut-être une alternative à étudier. Je mets beaucoup d'espoir dans ces

groupes de travail et dans vos rencontres avec les collègues des autres communautés de ce pays.

(Mme Olga Zrihen prend la présidence)

4.14 Question de Mme Carine Lecomte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Remplacement des enseignants d'EPC en maladie»

Mme Carine Lecomte (MR). – Si les témoignages d'enseignants épuisés par les modalités d'organisation du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC) obligatoire en primaire depuis la rentrée 2016 continuent à se multiplier, le taux d'absentéisme de cette corporation devrait connaître à l'avenir une forte augmentation. Quid dès lors du remplacement de ces enseignants malades? Quid du recrutement de leurs remplaçants?

Certaines écoles sont déjà confrontées à cet épineux problème. Épineux, car en sus des complications inhérentes à la mise en œuvre de la réforme des titres et fonctions, à la pénurie croissante des enseignants, s'ajoute une difficulté dans le chef du candidat remplaçant, celle de prouver, si cela lui échoit, qu'il a bien suivi une formation à la neutralité. Prenons un cas concret. Un remplacement de trois semaines est à pourvoir. Seule, une institutrice maternelle, porteuse d'un titre de pénurie pour le cours d'EPC, est disponible à cette fonction. Nous pouvons imaginer le dilemme du chef d'établissement partagé entre sa volonté d'assurer un enseignement de qualité continu et celle de respecter les règles. La même expectation serait de mise si, bien qu'ayant le titre requis, un jeune diplômé, bachelier français-religion se présentait.

Vous avez évoqué des aménagements, des assouplissements, des ajustements, tant pour la réforme des titres et fonctions que pour le cours d'EPC. Pourriez-vous dès lors envisager une dérogation pour le suivi de cette formation à la neutralité pour les remplacements de courte durée? Les écoles de promotion sociale organisent cette formation à la neutralité. Avez-vous pris contact avec la ministre Simonis pour évaluer l'organisation de ce module en 2016? Cette formation a-t-elle été programmée par chaque institut d'enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comme il s'agit d'un module de 20 ou 24 heures, plusieurs sessions ont-elles été organisées? Qui suit cette formation? Des porteurs de titres suffisants ou de pénurie s'y sont-ils inscrits? Est-elle déjà reprogrammée pour 2017? Sera-t-elle maintenue alors qu'une formation à la didactique de l'EPS est, dites-vous, prévue en septembre 2017?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – L'évaluation des modules de neutralité mis en place de mai à décembre par les

services de la ministre Simonis est très largement positive. Les éléments dont nous disposons indiquent une large satisfaction tant au niveau du contenu, du déroulement que du public visé. Toutes les demandes d'inscription ont été traitées, en particulier celles des enseignants dans les conditions des mesures transitoires, qu'ils soient nommés, temporaires prioritaires, stagiaires ou simples temporaires. Pas moins de 39 sessions ont été organisées dans quinze établissements habilités. C'est plus que ce qui avait été prévu initialement pour répondre au mieux à la demande. Ce sont donc 750 personnes qui ont ainsi pu satisfaire à l'une des conditions initiales pour donner les cours de philosophie et de citoyenneté dans le cadre de la période transitoire, à savoir celle qui donne la possibilité aux maîtres de religion et de morale de donner le nouveau cours pour garantir le maintien de l'emploi tel qu'il était prévu dans la déclaration de politique communautaire.

Dès que nous aurons pu établir les modalités de la mise en œuvre du nouveau cours dans le secondaire pour septembre prochain, nous envisagerons l'organisation d'un nouveau cycle de modules de formation à la neutralité en tenant compte du public potentiellement concerné. L'objet de ces modules est différent de celui de la formation à la didactique du cours de philosophie et de citoyenneté qui est actuellement en gestation sur la table de l'ARES.

En ce qui concerne la formation à la neutralité et le remplacement potentiel de maîtres de philosophie et de citoyenneté en congé de maladie par d'autres enseignants dans le courant de cette année scolaire, il est probable qu'il s'agisse de membres du personnel qui, le plus souvent, n'étaient pas en fonction en juin 2016 comme maîtres de religion ou de morale. Ces derniers devaient, dans la plupart des cas, retrouver un emploi. Les personnes appelées à assurer les remplacements sont donc le plus souvent des enseignants qui ne s'inscrivent pas dans le cadre des mesures transitoires et très probablement diplômés après 2004-2005, donc de jeunes enseignants. Dans ce cas, s'ils sont issus de filières pédagogiques, ils ont été formés à la neutralité et la question ne se pose pas. S'ils ne sont pas issus d'une filière pédagogique, la formation à la neutralité reste vivement souhaitée. Elle n'est pas reprise dans le cadre des fiches de titres ni ailleurs dans la réglementation organisant les conditions d'engagement des professeurs non concernés par la phase transitoire.

La question d'engagement d'enseignants pour assurer des remplacements n'ayant pas de formation à la neutralité ne touche donc, selon moi, qu'une très petite minorité d'enseignants. Dans ces cas, à mon avis, c'est le bon sens, l'expertise de la direction ou du pouvoir organisateur qui doivent primer. Ces derniers ne seront pas en défaut relativement à des règles administratives qui n'existent pas dans ce cas.

Mme Carine Lecomte (MR). – Je suis satisfaite d’entendre que le bon sens peut prévaloir. Je voulais en profiter pour vous informer que j’ai interrogé ce matin le ministre Marcourt sur la formation à l’EPC dans le cadre de la formation initiale des futurs bacheliers professionnalisants. Il m’a répondu qu’une formation à la didactique de l’EPC était prévue dès septembre 2017 et qu’elle comportera vingt heures de cours. Je relirai sa réponse, car cela me paraît insuffisant. Je me réjouis également de l’évaluation positive de l’organisation de la formation à la neutralité des enseignants par les différents établissements de promotion sociale.

4.15 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Programme de mobilité scolaire EXPEDIS»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, le programme de mobilité scolaire EXPEDIS donne la possibilité aux élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles de fréquenter une école d’une autre communauté linguistique belge, ou d’un autre pays, durant une période variant d’un à trois mois dans le cadre privé et de trois mois à une année scolaire complète via un organisme de coordination agréé. Le but du programme est double: initier l’élève à la langue de la communauté d’accueil et lui permettre découvrir d’autres réalités culturelles, sociales et familiales.

Pouvez-vous faire le point sur ce programme? Quelle est l’évolution du nombre d’élèves y prenant part? Quelle est la plus récente évaluation de ce programme? Que permet-elle d’observer? Les performances en langues étrangères des élèves augmentent-elles significativement? Qu’en est-il du coût financier à supporter pour les parents? Des bourses existent-elles pour soutenir les familles dans cette démarche? Qu’en est-il de la promotion de ce programme? Quelle est votre ambition pour éventuellement le valoriser davantage? Ce programme n’est-il réservé qu’aux élèves du secondaire ou est-il également accessible à ceux du primaire? Pouvez-vous me préciser les années concernées par ce programme? Est-il exact que, dans le cadre privé, seuls les élèves de troisième à la sixième année secondaire peuvent y participer? Qu’en est-il s’ils passent par un organisme de coordination agréé?

Que pensez-vous, d’une éventuelle étendue de ce programme à davantage d’élèves, quels que soient les niveaux? De quels avis disposez-vous pour vous assurer que cela soit judicieux et utile? De manière plus générale, j’estime qu’il conviendrait de rendre moins rigide l’accès des élèves à cette démarche d’apprentissage des langues en immersion, que ce soit dans une autre communauté du pays ou à l’étranger, voire dans une école wallonne pratiquant l’immersion. C’est la raison

pour laquelle j’ai récemment déposé, avec M. Crucke, une proposition de décret visant l’autorisation d’inscription en immersion linguistique des élèves issus d’une école des communautés flamande ou germanophone, en dehors des années d’étude prévues dans l’enseignement, ou d’une école d’un pays étranger et dont la langue d’enseignement est la même que la langue de l’immersion.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation. – Les performances en langue étrangère des élèves font l’objet de multiples études, à l’échelle européenne et nationale. Nous pouvons citer la plateforme Eurydice, ou l’étude du service d’analyse des systèmes et des pratiques d’enseignement, relatifs à l’apprentissage des langues, de l’ULg. Je ne m’y attarderai pas, vu vos nombreuses sous-questions. Le programme EXPEDIS est ouvert aux élèves de la troisième à la sixième du secondaire ordinaire ou spécialisé. Les séjours dans le cadre privé peuvent s’effectuer durant le premier trimestre ou le second de l’année scolaire, pour une période d’un à trois mois. Un séjour organisé avec un organisme de coordination peut s’étaler sur une année entière.

Les conditions du programme sont régies par la circulaire 5-039 du 24 octobre 2014. La procédure d’autorisation a changé depuis. Actuellement, les écoles délivrent les autorisations de départ. Aucun dossier ne transite plus par l’administration, ce qui implique que, depuis décembre 2014, les séjours dans le cadre privé ne peuvent plus être quantifiés.

La réglementation prévoit que les organismes de coordination transmettent, pour le 30 septembre, un rapport d’activité pour l’année scolaire écoulée. Les chiffres fournis dans le rapport sont stables, voire en légère progression: 82 élèves ont été pris en charge par trois organismes, AFS, YFU, WEP, en 2015-2016. La majorité des jeunes part durant leur cinquième année secondaire. Ils préfèrent une expérience de courte durée. Un des organismes coordinateurs, le WEP, relève le manque de moyens humains des écoles sur le plan tant quantitatif que qualitatif.

Pour certaines écoles, il s’agit d’un beau projet, mais qui demande un investissement important des directeurs et des professeurs, sans moyens supplémentaires débloqués. Ces rapports suggèrent qu’un profil spécifique d’accompagnement puisse être mis à disposition afin de désigner un assistant en mobilité internationale à une école ou à un groupe d’écoles. Il s’agirait donc d’un nouveau métier de l’enseignement, comme évoqué dans d’autres questions.

Du côté des parents, l’administration n’a enregistré aucune demande d’organisation d’une mobilité pour des élèves du premier degré. Une large palette de programmes de mobilité ou d’apprentissage de langues existe déjà en plus d’EXPEDIS, je peux citer l’immersion,

l'apprentissage classique, le programme «*Ouverture aux langues et aux cultures*» (OLC), le programme européen Erasmus +, les bourses du plan Marshall, le programme Schuman, les programmes régionaux et des échanges collectifs organisés par les écoles.

Pour l'enseignement fondamental, dont vous vous inquiétez, les transferts d'élèves existent avec la Communauté flamande. Il s'agit d'une inscription effective et non d'un accueil. Le programme EXPEDIS n'est ouvert qu'au secondaire. Les organismes de coordination n'ont pas signalé l'opportunité d'étendre ce dispositif à l'ensemble de la scolarité. Au niveau systémique, il existe donc de nombreuses possibilités de détachement des élèves vers un autre système d'éducation et d'apprentissage des langues. Les parents peuvent faire un choix adapté à l'enfant et construire un projet personnalisé.

Dans la mesure où l'offre de la Fédération Wallonie-Bruxelles est large, que les mobilités s'effectuent également en dehors de programmes et qu'elles sont validées par le système d'équivalence, l'argument de la rigidité du dispositif perd de son poids. Une simple extension du programme n'augmentera pas la participation à la mobilité. Les éléments exogènes de notre système peuvent influencer les phénomènes géopolitiques de politique restrictive d'accès au territoire. La maturité et l'âge des élèves jouent aussi sur la mise en place d'un projet de mobilité. Les différences entre les systèmes d'éducation posent problème dans la récupération des cours non suivis. Dans les pays anglo-saxons, par exemple, les grilles horaires sont organisées par module. L'élève qui rentre d'un séjour nécessite un accompagnement spécifique de la part de l'école pour le réintégrer.

Il convient de mieux cibler les bénéficiaires de la mobilité. La mise en place d'un système de bourses nécessiterait sans doute une réflexion plus approfondie. Pour ce qui est de la promotion et de la communication, les opérateurs privés et les organismes de jeunesse proposent des séances d'information pour les élèves et pour les parents. Cette information est également disponible sur www.enseignement.be. La presse sollicite régulièrement l'administration pour obtenir des chiffres et propose des reportages basés sur des témoignages d'élèves.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je suis quand même un peu étonnée. 82 élèves, ce n'est pas tellement pour une expérience aussi exceptionnelle. Je connais une jeune fille qui en a profité et, indépendamment de l'apprentissage de la langue, elle a aussi découvert une autre culture. Il me semble qu'il y aurait moyen d'augmenter la participation à un tel projet. Pas besoin d'aller jusqu'en Australie, passer la frontière linguistique est toujours bénéfique. D'après moi, tous les processus qui permettent aux élèves l'apprentissage plus aisé d'une langue étrangère ou d'une langue

de notre pays sont bons à prendre.

Vous avez aussi évoqué l'immersion. Un certain nombre d'initiatives sont déjà prises dans notre communauté. J'attire votre attention sur la proposition de décret que j'ai déposée. Une erreur a été commise lors de la rédaction des textes, puisqu'un enfant qui se rend, pour des raisons qui lui sont propres, pendant un an à l'étranger avec ses parents, dans un pays anglophone ou même en Flandre, ne peut pas s'inscrire en immersion en dehors de la 3e maternelle, de la 1re et 3e primaire, ou de la 1re secondaire, lorsqu'il revient ici. C'est juste une correction technique. J'ai aussi eu connaissance d'enfants qui avaient fait leur sixième primaire et leur première humanité en Flandre et qui n'avaient pas pu s'inscrire en deuxième humanité dans une école en immersion. C'est dommage parce qu'ils pourraient apporter un plus dans une classe en immersion.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

4.16 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Publicité du métier d'enseignant»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – La presse et les retours du terrain montrent à intervalles très réguliers combien la pénurie d'enseignants est une réalité en Fédération Wallonie-Bruxelles et particulièrement dans certaines régions rurales. Nous en avons parlé assez longuement lors de notre dernière commission, mais aussi aujourd'hui.

Pour pallier ce problème, il convient d'abord de s'intéresser à la publicité du métier d'enseignant et à sa valorisation auprès des potentiels candidats. En effet, à l'heure actuelle, l'image extérieure du métier véhiculée dans la société n'est pas toujours positive. On parle plus souvent d'épuisement professionnel, de démultiplication des lieux de travail, de difficultés des différents publics... C'est la raison pour laquelle il reste sans doute beaucoup de travail pour redorer l'image du métier d'enseignant. Ainsi, j'aimerais vous entendre sur votre action et votre stratégie.

Disposez-vous d'une évaluation des dispositifs actuels visant la promotion et la publicité du métier d'enseignant? Existe-t-il, au sein du ministère, un agent spécifiquement dédié à ce travail de concertation nécessaire entre les différents organes agissant dans ce sens? Je pense aux salons organisés par le Service d'information sur les études et les professions (SIEP), aux écoles normales, au FOREM et à Actiris, au ministère lui-même, aux enseignants dans leur classe...

Quelle est votre ambition pour définir une stratégie transversale et cohérente? Quelle concer-

tation avez-vous engagée et poursuivie avec les ministres de l'Emploi et de l'Enseignement supérieur? Pilotez-vous ce dossier important? Dans la négative, quels sont les freins rencontrés? Dans l'affirmative, sur quels résultats concrets misez-vous? Existe-t-il un échange des bonnes pratiques au niveau du Conseil européen ou de l'OCDE?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je pense qu'il faut objectiver l'ampleur des échos et des retours de terrain à propos de cette problématique de la pénurie. C'est un préalable incontournable pour calibrer nos actions. Comme je l'ai dit en décembre, nous avons fait le nécessaire auprès de l'administration pour disposer de données précises en la matière, par fonction et par sous-région. Les informations aujourd'hui n'existent pas encore, d'où la difficulté de calibrer.

Le projet d'avis n° 3 du Groupe central contient un certain nombre d'orientations. La carrière en trois étapes en est une mesure clé. La nouvelle fonction de coordinateur pédagogique, mais aussi la modification de la charge et le soutien aux enseignants débutants sont des dimensions importantes qui permettraient de valoriser le métier.

Concernant vos questions plus ciblées au sujet de l'action du ministère en matière de publicité, je pointe l'activité d'information du grand public organisée par les services du ministère. Le service communication et relations publiques de la direction d'appui de l'administrateur général, répond aux demandes de renseignements relatives aux métiers de l'enseignement. La direction magazine et carte PROF répond aux demandes de réception du magazine *PROF* de la part des étudiants des sections pédagogiques ou d'apprenants en formation CAP. Le magazine est envoyé automatiquement aux bibliothèques des Hautes Écoles, des départements de pédagogie et d'agrégation.

Le portail www.enseignement.be propose également un espace qui recense des informations pour intégrer le métier, un espace dédié à la formation initiale tout comme le *Petit guide du jeune enseignant*. Par ailleurs, les travaux européens menés dans le cadre de l'OCDE et les bonnes pratiques préconisées, plusieurs publications intéressantes ont été réalisées. Je pense à celle publiée sous la présidence belge de l'Union européenne. La Commission européenne a édité une publication intitulée «*Mise en place des programmes d'initiation cohérents et systémiques pour les enseignants débutants*» qui est un manuel destiné aux décideurs politiques. Ce travail, réalisé à partir des résultats d'un groupe de travail composé de représentants des États membres, partait du constat qu'au-delà de l'attractivité, il importait de conserver les jeunes enseignants dans le métier. Les dispositions relatives à l'accueil des nouveaux enseignants prévues dans le décret rencontrent ces recommandations, ainsi que d'autres orientations du projet d'avis n° 3, dont le décret du 4 février 2016.

Depuis 2011, l'OCDE organise chaque année un sommet international de la profession d'enseignant. À l'issue de la première session, une publication a été éditée. Le rapport aborde les conditions d'emploi qui permettent d'attirer les enseignants. Une des conditions est d'assurer pour les enseignants des profils de carrière flexibles et évolutifs. Ceci n'est pas forcément encore le cas aujourd'hui, comme on en a débattu ce matin. Les orientations du Groupe central s'y attachent.

Enfin, en ce qui concerne le futur, l'enquête TALIS de 2018 examinera de quelle manière le travail des enseignants est reconnu, évalué et valorisé. Cette enquête concerne les enseignants du premier degré. Elle nous apportera des éclairages sur le rapport des enseignants à leur métier, sur les facteurs qui influent leur satisfaction professionnelle et le sentiment qu'ils ont de leur propre efficacité. TALIS examinera également le rôle joué par les chefs d'établissements et l'aide qu'ils apportent aux enseignants. La Fédération Wallonie-Bruxelles participe à cette enquête internationale, mais ses résultats ne seront diffusés qu'en 2019.

Eu égard aux éléments que j'ai décrits, je pense que lorsque nous aurons des chiffres affinés (ils sont en cours de construction), des orientations précisées et le phasage du Groupe central, nous aurons aussi des réponses qu'il faudra mettre en œuvre.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Je vous entends bien, Madame la Ministre, sur les différentes initiatives existantes. Vous avez parlé du fait que l'on n'a pas pu aujourd'hui identifier les zones où la pénurie est la plus importante. Mais a-t-on pris la mesure du nombre d'élèves inscrits dans les écoles normales – dans les universités, c'est plus difficile, ils choisissent ou pas de faire l'agrégation – où il est facile de quantifier le nombre d'inscrits en première, deuxième et troisième années et de mettre en parallèle le nombre d'enseignants susceptibles d'arriver à la pension ou qui désirent prendre une DPPR pour voir s'il y a déséquilibre entre ces données?

De nombreux ateliers d'orientation professionnelle, destinés aux élèves de rhétorique, sont organisés. Je pense que nous pouvons mieux y promouvoir le métier d'enseignant. J'ai participé à l'un de ces ateliers, présenté par une école normale, avec l'une de mes filles il y a quelques années. N'y participaient que dix élèves, contre quarante aux autres ateliers. Il y avait donc moins d'intérêt pour ces études de la part des élèves. L'une d'elles, qui voulait être institutrice depuis toujours, est sortie de cet atelier et a choisi des études d'assistante sociale. D'où l'importance de choisir des personnes qui savent expliquer le métier, avec toutes ses facettes, pour aller à l'encontre de la pénurie que nous connaissons. Il y a peut-être là quelque chose à faire au niveau de l'administration. L'impact de ce type d'atelier est énorme.

Je pense qu'il y a des mesures à prendre avant l'enquête internationale de 2019. J'étais récemment en réunion avec une inspectrice qui me disait que le PO ne cherche même plus d'institutrices primaires, car il se voit contraint, d'emblée, de les remplacer par des institutrices maternelles. C'est grave, il faut agir et certains moyens sont peu coûteux.

4.17 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Dispositif de classe inversée et les échanges de pratique»

Mme Olga Zrihen (PS). – Le 4 février s'est tenu le programme CLISE 2017. Il y aura un deuxième volet le 8 février. Il s'agit de deux journées de conférences et d'échanges de pratiques autour du thème de la «classe inversée». Le but est de décentraliser et de démultiplier l'esprit du Congrès de la classe inversée. Il s'agit d'un congrès scientifique, dont l'objectif est la mutualisation et la mise en commun des expériences par des praticiens: enseignants, directeurs d'école et chercheurs.

L'objectif de la classe inversée est de libérer les cours de la relation verticale professeur-élève. Les élèves sont invités à réaliser eux-mêmes les tâches de bas niveau cognitif, telles que la consultation des éléments plus théoriques du cours. Cela permet aux élèves de revenir sur les éléments qu'ils n'auraient pas compris et à l'enseignant de favoriser un accompagnement plus individualisé des élèves. De cette manière, ceux-ci font progresser le travail à leur rythme et l'enseignant s'assure de leur bonne compréhension et de la bonne assimilation des matières travaillées par chacun des élèves. C'est un dispositif que j'ai pu voir pratiquer, que ce soit dans l'alphabétisation ou lors de formations du style EOS ou FOPES. Par ailleurs, l'encadrement individualisé des élèves est l'une des pierres angulaires du Pacte pour un enseignement d'excellence.

De quelle manière la Fédération Wallonie-Bruxelles s'associe-t-elle à ce dispositif? Combien d'écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles pratiquent actuellement le dispositif de la classe inversée? Une évaluation en a-t-elle déjà été faite? Dans quelle mesure la mise en place de projets-pilotes durant la phase de priorisation du Pacte d'excellence est-elle réalisable avec ce dispositif?

D'autres pays européens ont déjà largement expérimenté le principe de la classe inversée. De quelle manière peut-on favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les enseignants au niveau intraeuropéen?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – L'information sur le programme CLISE 2017 a été diffusée le 23 janvier de cette année, par le biais d'un article posté sur Enseignement.be.

La classe inversée consiste à fournir aux élèves des ressources et une tâche, avant de travailler en classe une compétence visée. Cette pratique est un dispositif pédagogique qui tend à se développer dans les pratiques des enseignants. Cela permet de dynamiser l'enseignement, de modifier le rôle traditionnel de l'enseignant, de favoriser la collaboration, de redonner un sens à la présence en classe, de réaliser de la différenciation, voire de s'inscrire dans de la remédiation préventive, de responsabiliser et d'impliquer les élèves dans leurs apprentissages. Les classes inversées sont valorisées en tant qu'innovations, permettant la différenciation et la remédiation. En effet, le dispositif permet, dans une même classe, de différencier en agissant de manière préventive, en adaptant les ressources aux besoins des élèves, en anticipant les difficultés.

J'ai eu la chance de rencontrer une enseignante lors d'une visite dans une école de Charleroi, qui s'était elle-même formée à la classe inversée. Même si cette méthode n'engendre pas une mutation profonde, elle crée un changement intéressant de pratiques, de posture, et une motivation chez les élèves.

La diffusion de ce dispositif est assurée grâce à des équipes enseignantes proactives dans le domaine, avec le soutien de ses promoteurs, issus pour la plupart d'universités pionnières, qui sont reconnues dans le secteur. Les classes inversées restent une modalité innovante parmi d'autres, qui sont à adapter, en tenant compte du contexte d'apprentissage. Il revient à l'enseignant d'utiliser la méthode qu'il juge la plus adéquate et la plus pertinente, voire d'utiliser plusieurs approches pédagogiques pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves.

Il est complexe d'établir un état des lieux des écoles où les enseignants utilisent quotidiennement la classe inversée, mis à part des récits de terrain. La diffusion de telles pratiques fait partie des objectifs stratégiques du projet d'avis n° 3. À travers un pilotage qui favorise l'innovation pédagogique, le portail officiel d'Enseignement.be et l'espace multimédia EducaTube.be diffusent actuellement des ressources, dont la possibilité de développer des classes inversées. Le projet d'avis n° 3 prévoit la création d'un portail qui intègre toutes ces ressources éducatives et accorde une importance aux outils numériques pour favoriser les pratiques de différenciation.

Dans le cadre d'une classe inversée, la capsule utilisée au début de l'heure de cours pourrait être utilisable par d'autres. L'enseignante de Charleroi avait elle-même créé ses capsules et, par la suite, des enseignants de la même année, en mathématiques, pouvaient les réutiliser ou l'aidaient pour un créer d'autres. Si, à un moment donné, nous créons ce portail, avec une diffusion d'outils – qui poseront évidemment la question de leur validation –, nous arriverons à valoriser des initiatives quotidiennes.

Par rapport aux autres pays européens, il est important de tisser des collaborations étroites avec des pays ayant recours à ce genre de pratiques, que cela soit pour une approche spécifique, ou dans le partage des ressources globales.

Mme Olga Zrihen (PS). – Avec les jeunes publics actuels, il n'est plus possible de consommer les savoirs en style *fast-food* ou *top-down*. Il faut absolument l'intégrer dans les modes pédagogiques que l'on veut mettre en place. En outre, on ne peut plus conserver un dispositif où chaque enseignant garde son savoir. On doit par contre avoir recours à l'intelligence coopérative. On le demande déjà dans la société civile. Il me semble que, dans tous les métiers de proximité avec le public et les êtres humains, il est important de mettre son savoir en intelligence coopérative.

Vous avez raison lorsque vous dites que tout le monde ne peut peut-être pas sentir le dispositif de cette manière parce que cela requiert l'adoption d'un certain comportement. L'entraînement pourrait peut-être être intéressant. Le portail est également intéressant dans la mesure où l'on pourrait, comme on le propose parfois au niveau universitaire, créer des plateformes d'échange, de savoir et de pratique. On pourrait surtout créer une tout autre dynamique dans les écoles, une dynamique différente de celle que je déplorais tout à l'heure, avec ces dispositifs complètement saucissonnés où l'école ne correspond pas du tout à la vie réelle. Le dispositif de la classe inversée est donc peut-être de bon augure si on arrive à le répandre et à le diffuser le plus largement possible.

4.18 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Association «100 000 entrepreneurs» et ses formations scolaires»

Mme Olga Zrihen (PS). – Le 12 janvier dernier, le site «enseignement.be» publiait un communiqué de l'association «100 000 entrepreneurs». Ce communiqué propose aux enseignants de solliciter l'association en vue d'inviter des entrepreneurs à témoigner dans les salles de classe. Cela rejoint un peu la proposition de Mme Warzée-Caverenne. L'association vise la sensibilisation des jeunes de 13 à 25 ans aux possibilités de l'entrepreneuriat, à un choix de vie professionnelle ainsi qu'à des mécanismes et des fonctions telles quelles se réalisent dans l'entreprise. Un des objectifs principaux est de mettre en exergue l'utilité concrète des matières qui sont enseignées à l'école. Beaucoup d'élèves ont l'impression qu'il y a une déconnexion totale entre la vie réelle et ce qui se passe à l'école. À la suite de l'intervention de l'association, les enseignants, les élèves et les entrepreneurs sont invités à formuler un retour ainsi que des remarques à l'égard de la (séquence de) formation qui a été dispensée.

«100 000 entrepreneurs» travaille en collaboration avec *Creative Wallonia*, Réseau Entreprendre Wallonie ou encore l'incubateur de *start-ups*, *Student Start Lab*. Elle est également financée par des partenaires publics tels que le Plan Marshall 4.0 et l'Agence pour l'entreprise et l'innovation. Mais également par des partenaires privés tels que le Fonds InBev-Baillet Latour ou la banque d'affaires Degroof Petercam.

Quels contacts préalables ont été pris par la Fédération Wallonie-Bruxelles avec l'association «100 000 entrepreneurs»? De quelle manière la Fédération Wallonie-Bruxelles s'associe-t-elle à la Région wallonne afin de soutenir cette initiative? Dans quelle mesure les formations délivrées par «100 000 entrepreneurs» s'accompagnent-elles d'un volet pédagogique incluant tous les acteurs du monde professionnel? De quelle manière les financements privés d'une association qui opère dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont-ils analysés et encadrés?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Lorsqu'une ASBL propose de communiquer une information sur le site Enseignement.be, l'information est examinée par une équipe de la direction Enseignement.be sur la base des critères suivants: le respect des valeurs défendues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'adéquation du public cible, l'aspect pédagogique de l'activité, le respect de la loi sur la publicité dans les établissements scolaires, le caractère non commercial du projet et le soutien du projet par des autorités administratives fédérales, communautaires ou régionales.

Dans le cadre du projet proposé par l'ASBL «100 000 entrepreneurs», tous ces critères sont remplis. Si deux partenaires privés sont cités sur le site de l'ASBL, tous les autres sponsors relèvent de la sphère publique, l'activité est gratuite, etc. Aucun contact particulier n'a été pris par la Fédération Wallonie-Bruxelles avec cette ASBL, mais elle travaille avec l'Agence pour l'entreprise et l'innovation pour la Région wallonne (AEI) et *Boost Your Talent* pour la Région bruxelloise, avec lesquelles nous avons des contacts réguliers.

Le projet en lui-même me paraît intéressant; il s'inscrit dans le cadre du développement de la créativité et de l'esprit d'entreprendre des jeunes. De nombreux projets sont proposés quotidiennement aux équipes pédagogiques – via Enseignement.be ou directement aux écoles. Les pouvoirs organisateurs sont libres d'adhérer ou non à ces divers projets pédagogiques. Je respecte cette liberté et je fais confiance à leur esprit critique.

Mme Olga Zrihen (PS). – Je tiens à signaler que nous avons aussi un dispositif qui est organisé par les Jeunesses scientifiques. Il s'agit de la mini-entreprise, dont nous avons pu voir régulièrement les initiatives extrêmement intéressantes qui sont prises dans certaines écoles. Ce qui me paraît aussi très particulier, c'est de voir de quelle manière

elles peuvent intervenir au-delà du secondaire. Je ne sais pas si elles interviennent dans les CEFA ou ailleurs. Il serait intéressant d'expérimenter le dispositif.

Dernier point intéressant: peut-être pourrions-nous avoir de temps en temps un salon de l'innovation dans les modèles éducatifs ou un salon consacré à la manière dont les jeunes peuvent être sensibilisés à ce type d'initiatives. Souvent, ces initiatives restent discrètes et c'est bien dommage lorsque l'on voit la capacité que l'on pourrait avoir à développer un esprit entrepreneurial qui s'oriente non seulement vers la formation en entreprise, mais aussi vers un changement complet d'attitude par rapport à l'emploi.

(Mme Olga Zrihen reprend la présidence)

4.19 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Parcours d'éducation culturelle et artistique»

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Madame la Ministre, nous avons appris que le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) devra être suivi par tous les élèves de la maternelle jusqu'à la fin du cycle secondaire. Le but de la réforme est noble: fournir une offre culturelle plus variée et plus démocratique, qui tient compte de l'évolution numérique de la société.

Vous avez, avec votre collègue, la ministre de la Culture, présenté les différents pans du décret «Culture-Ecole» aux secteurs de la culture et de l'enseignement, après un an de labeur du groupe qui se penchait sur la question de la culture et de l'art à l'école. Nous savons que cette matière est souvent laissée à la discrétion des pouvoirs organisateurs et des enseignants, qui la régissent en fonction de leur sensibilité envers la culture.

Pourriez-vous nous indiquer comment se présentera ce PECA? En guise d'évaluation de cet apprentissage, c'est un travail effectué à la fin du fondamental et du secondaire qui serait envisagé. Pouvez-vous nous le confirmer? Est-il vraiment nécessaire d'évaluer les élèves sur ces matières qui font plutôt appel à la sensibilité personnelle? Comment ce PECA va-t-il s'imbriquer dans le Pacte d'excellence? Quelle sera la charge assumée par les professeurs? Seront-ils formés en conséquence? Enfin, pouvez-vous nous expliquer de quelle manière et dans quels délais sera mis en place ce PECA?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Vous avez raison de souligner que l'intégration de l'art à l'école est, souvent, la résultante de l'affinité d'enseignants pour cette démarche. Donnant le meilleur d'eux-mêmes, ils offrent aux élèves la possibilité de s'épanouir et de communiquer par l'expression artistique. La réussite de ce type d'initiatives repose fondamen-

talement sur l'adhésion des enseignants, sur leur implication et sur leur complicité avec un artiste ou un opérateur culturel.

Le groupe de travail «Alliance Culture-École», chargé de réfléchir à la place structurelle et légitimée de la culture et de l'art dans l'enseignement, a effectivement proposé un PECA. Pour concrétiser cette ambition, le groupe de travail propose quatorze orientations reprises dans le projet d'avis n° 3 aux pages 91-99. Il y a trois semaines d'ici, j'ai relu ce passage, à la suite de la clôture du travail avec de nombreux acteurs. Ces dix pages sont très bien construites et montrent que le travail a été réalisé par des acteurs des deux volets: les enseignants et les acteurs culturels. Une des plus importantes orientations, c'est le fondement du PECA sur trois composantes: les connaissances, les pratiques individuelles et collectives dans les différents choix artistiques ainsi que la rencontre avec des artistes et des œuvres.

Ceci implique des partenariats intensifiés avec les académies, les opérateurs culturels, les artistes et les médiateurs culturels. La désignation de «référént culturel» dans les écoles et de «référént scolaire» chez les opérateurs culturels ouvrira également des perspectives porteuses pour le développement de ces partenariats. L'accent est mis sur l'éducation «à» et «par» la culture, à considérer pour ses apports tant intrinsèques qu'extrinsèques. Le groupe de travail a abordé l'aspect de l'évaluation dont vous questionnez la pertinence. Dès lors que l'éducation culturelle et artistique est l'un des domaines du tronc commun, qui est légitimé en tant que tel et qui doit reposer sur un référentiel, il semble logique de l'évaluer avec des outils adaptés. Ces outils ne sont pas encore déterminés. Le portfolio que vous évoquez serait un outil de suivi qui atteste des rencontres, des pratiques expérimentées et des références acquises, autrement dit, les trois points. Le PECA devrait être construit par la direction et par les équipes de chaque école, en partenariat avec le monde artistique et culturel. De plus, il devrait être intégré au plan de pilotage. Certains aspects seront pris en charge par l'enseignant, d'autres par des intervenants extérieurs, selon des modalités organisationnelles et des volumes horaires à déterminer. Ici, le plus important est de tenir compte des ressources et des réalités locales ainsi que de l'autonomie des pouvoirs organisateurs

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Le PECA représente une opportunité extraordinaire pour les enfants les plus défavorisés qui n'ont pas accès à la culture. Je suis une adepte de la culture générale et de l'art à l'école, car j'estime que la culture et l'art permettent l'épanouissement. Ils permettent parfois aussi à certains élèves de montrer leur talent et leur enthousiasme.

Évidemment, nous sommes conscients que la culture à l'école dépendra de la réalité de terrain. Charleroi n'est pas Mariembourg ou Chimay. Nous devons être attentifs aux désidératas de cha-

cun et au financement. La rencontre des élèves avec des artistes et la participation à un spectacle impliquent un coût financier.

J'attends avec impatience les résultats pour voir comment cette évaluation va se faire, mais surtout pour voir comment les enseignants vont prendre en considération ce nouvel impact. Comme vous l'avez dit, le succès du PECA dépendra des affinités pédagogiques et des pouvoirs organisateurs. Je reviendrai certainement vers vous sur cette question dans quelques mois pour voir ce qu'il en est de la formation de nos enseignants.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

4.20 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Qualité de l'alimentation dans les cantines scolaires: suivi des mesures en cours»

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, le 28 septembre 2016, je vous interpellais sur la qualité de l'alimentation à l'école, et plus précisément sur la question du bien-être animal. Avec certains de mes collègues, nous nous inquiétons de l'actuel manque d'ambition en la matière dans l'élaboration des cahiers de charges émis par Fédération Wallonie-Bruxelles pour les repas scolaires. Dans votre réponse, vous nous aviez annoncé l'organisation, au mois d'octobre, d'un état des lieux des pratiques culinaires et des restaurants scolaires. Les résultats de cette enquête devaient nous être présentés en janvier 2017.

Qu'en est-il? Avez-vous plus d'information à ce sujet? Dans votre réponse, il était également question de retravailler et d'évaluer l'actuel cahier de charges. Vous nous promettiez d'y ajouter des propositions en accord avec le développement durable et l'introduction d'une logique végétarienne. Ici, le calendrier était un peu plus long et vous annonciez des résultats pour le premier semestre 2017. Pensez-vous tenir ces délais? Où en est la réflexion?

Finalement, vous mentionniez à l'époque que le troisième avis du Groupe central sur le pacte d'excellence se pencherait sûrement sur la question. En l'état actuel, le projet n'est pas très bavard à ce sujet, puisque le terme d'alimentation n'apparaît même pas dans l'unique partie consacrée à la qualité de la vie à l'école.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Le groupe de travail, piloté par mon cabinet, a bien rédigé l'état des lieux des pratiques alimentaires. J'ai pris la décision de reporter son envoi auprès des écoles pour deux raisons. Je souhaitais tout d'abord préserver les chefs d'établissements d'une charge de travail supplémentaire qui ne serait actuellement pas adéquate.

Je voulais aussi éviter de multiplier les questionnaires d'enquête qui risqueraient d'être programmés lors d'actions des ministres chargés de la Santé.

Des synergies ont été créées entre les diverses actions menées par la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale. Je me suis engagée à veiller à concrétiser les mesures des plans wallon et bruxellois, dont le volet «attitude saine» du plan de promotion de la santé de la Commission communautaire française ainsi que l'axe «alimentation et activité physique» du plan wallon de prévention et de promotion de la santé. L'objectif est d'obtenir une collaboration intersectorielle. Les deux régions ont fait de l'alimentation une priorité de leur axe stratégique.

La mise à jour du cahier spécial des charges de références destiné à améliorer les repas de collectivités des enfants de trois à dix-huit ans, sur la base notamment des nouvelles recommandations alimentaires en Belgique, a été confiée à l'ASBL Question Santé. Cette mise à jour se fait en collaboration avec les hautes écoles de diététique et sa diffusion est prévue pour fin mars.

Afin de soutenir les établissements scolaires qui recherchent un accompagnement plus personnalisé dans le cadre d'un projet d'alimentation saine, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a octroyé une subvention à l'ASBL Question Santé. L'objectif est de développer un espace de soutien pour les écoles sur le site www.mangerbouger.be. Cet espace serait utilisé par les écoles comme accompagnement méthodologique dans leur plan d'action en alimentation équilibrée saine et durable. Il comprendrait trois parties: la valorisation de l'outil «Se mettre à table» qui permet de lancer un projet sur une thématique en alimentation saine; une valorisation et une visibilité des expériences des écoles en leur proposant de publier des articles sur les actions qu'elles mènent et des contenus spécifiques et des actualités sur les thèmes de l'alimentation et de l'activité physique à l'école.

La recommandation du Groupe central du pacte préconise: «en collaboration avec les PSE et les associations de parents, d'encourager chaque école primaire à développer un plan de promotion de la santé.» Ce plan global, réfléchi et annexé au plan de pilotage doit comprendre la stratégie de promotion de la santé suivie par l'établissement. Ce dernier liste les activités mises en place par année d'étude en matière d'alimentation. Dans les domaines d'apprentissage du tronc commun lié aux activités physiques bien-être et santé, le Groupe central intègre également la sensibilisation à la nutrition et les impacts de l'alimentation sur la santé. Je constate donc deux occurrences à l'alimentation saine dans le projet d'avis n° 3.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – J'entends que les écoles croulent sous les notes, les circulaires et autres documents de ce type et

que vous avez décidé de les soulager quelque peu en revenant à la charge un peu plus tard. Une grande différence subsiste entre votre approche et celle que je préconise. Travailler dès le départ avec les cahiers de charges sur une base volontaire, donc sur l'encouragement, et non la définition de normes, amène que se soient toujours les mêmes publics et les mêmes écoles qui sont actifs. Il faudrait sensibiliser l'ensemble des enfants à ce type de préoccupation. Nous y reviendrons, particulièrement en ce qui concerne la thématique de l'alimentation à l'école.

4.21 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Harcèlement au niveau des internats scolaires»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Le harcèlement dans les internats est un phénomène qu'il ne faut pas négliger. Dans les écoles, un plan «Harcèlement» a été mis en place. Plusieurs d'entre elles, en Fédération Wallonie Bruxelles, possèdent un internat.

Après plusieurs recherches, je n'ai trouvé qu'une étude sur le sujet. Elle a été menée en 2014 et précisait que 10 % des soucis rencontrés au sein des internats étaient liés au harcèlement. Parce que, contrairement aux jeunes rentrant quotidiennement chez eux, ceux qui fréquentent un internat y passent une part importante de leur vie d'étudiant. La formation du personnel encadrant les enfants au sein de ceux-ci est donc importante et la détection du harcèlement est capitale pour éviter des situations catastrophiques.

Madame la Ministre, le personnel encadrant les enfants au sein des internats reçoit-il une formation spécifique? Est-il sensibilisé au harcèlement? À l'heure actuelle, a-t-on une idée de l'ampleur du phénomène? Des actions particulières sont-elles menées pour lutter efficacement contre le harcèlement dans le cas particulier des internes? Des appels à projets spécifiques sont-ils lancés pour les internats?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Adoptées par le gouvernement en août 2015 et en septembre 2016, les mesures de lutte contre le harcèlement scolaire s'adressent aussi aux internats. Elles leur sont accessibles sur simple demande. Nous pouvons vous fournir la liste complète de ces mesures; il y a déjà eu de nombreuses questions parlementaires sur le sujet.

L'administration ne possède pas de statistiques spécifiques concernant les internats. Selon les informations dont je dispose, aucun fait de harcèlement au sein d'un internat n'a été signalé au numéro vert «École et parents» pendant la dernière année scolaire.

Par ailleurs, les éducateurs en internat ont accès aux mêmes formations que les enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire. Il s'agit des formations continues, proposées par les différents opérateurs de formations, sur la prévention et la gestion du harcèlement entre élèves, et notamment la détection du harcèlement.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Je ne me souvenais pas qu'une question portant sur les internats en tant que tels avait été posée...

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je n'ai pas énuméré tous les plans et appels à projets concernant le harcèlement qui sont à la disposition des écoles, car ils sont nombreux et également destinés aux internats. En revanche, il est vrai qu'il n'existe pas une action ciblée exclusivement sur les internats.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Je me posais cette question, car, à la différence des enfants fréquentant des écoles classiques qui leur permettent de rentrer chez eux chaque jour, les enfants en internat ne connaissent qu'un seul et unique environnement. Ainsi, même si les réseaux sociaux jouent parfois un rôle important dans cette problématique, les enfants en internat n'ont pas l'occasion de prendre physiquement du recul en cas de harcèlement ou de problèmes avec d'autres enfants.

4.22 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Prévention de la radicalisation dans l'EAD»

Mme Valérie De Bue (MR). – L'enseignement à domicile (EAD) a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Un nouveau décret l'encadrant est d'ailleurs en cours de rédaction. Parmi les questions et inquiétudes qui se posent lorsque l'on parle d'enseignement à domicile, citons notamment le repli du jeune sur lui-même et le risque de radicalisation déguisée. Dans ce contexte, je crois qu'il est également important de rappeler que ces cas ne constituent pas la majorité des enfants scolarisés à domicile et que de nombreux parents font ce choix pour offrir à leur enfant un enseignement qu'ils veulent plus adapté à leur vision de l'éducation.

L'EAD est actuellement encadré par un contrôle du niveau d'études réalisé tous les deux ans. Un accroissement des évaluations est également prévu annuellement. Un des motifs de cet accroissement cités aux familles est justement la prévention de la radicalisation. Des visites de contrôle en dehors de ces périodes d'évaluation sont également prévues.

Plusieurs outils sont mis en place pour prévenir et lutter contre la radicalisation. Vous les aviez d'ailleurs évoqués, Madame la Ministre, en réponse à une question de mes collègues,

Mme Potigny et M. Destrebecq: le site «*Éducation à la citoyenneté*» qui reprend énormément d'outils dont les outils pédagogiques envoyés aux écoles via des circulaires, les différents appels à projets lancés en matière de citoyenneté et de liberté d'expression, ainsi que les mesures prévues par le Réseau anti-radicalisme (RAR) et destinées à former et accompagner les acteurs éducatifs ou à lancer des initiatives dans les écoles via la culture.

Vous évoquez toutes les mesures de prévention destinées aux écoles. Or les enfants qui optent pour l'EAD n'y sont pas scolarisés. Quelles sont dès lors les mesures de prévention prévues pour ces enfants? Comment les parents peuvent-ils intégrer le développement d'initiatives à domicile, par exemple via la culture?

Une évaluation du niveau scolaire des enfants est assurée. Celle-ci se fera bientôt sur une base annuelle. Pouvez-vous m'expliquer en quoi cette évaluation peut prévenir un risque de radicalisation chez un jeune? Par ailleurs, des contrôles inopinés sont prévus dans le décret. Combien de ces contrôles sont-ils réalisés? Combien y a-t-il d'inspecteurs pour les réaliser? On parle dans le RAR de la formation des acteurs éducatifs. Les inspecteurs chargés de l'évaluation dans le cadre de l'EAD sont-ils spécifiquement formés dans ce sens? Dans le cas où un inspecteur suspecterait un risque de radicalisation, quels sont les outils mis à sa disposition et les procédures auxquelles il peut recourir?

La question de cette prévention se pose également dans un cadre assez différent, celui des écoles des devoirs. Les contrôles, les outils offerts, la formation et l'accompagnement des acteurs sont-ils du même type pour ces structures?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Lorsque les parents ont fait le choix de l'enseignement à domicile, il est de leur responsabilité d'assurer l'instruction de leurs enfants. Néanmoins, ils ne sont pas seuls. La direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGEO) et le service de l'Inspection répondent aux questions qu'ils se posent. Les outils pédagogiques, ressources et informations utiles pour aborder les questions de citoyenneté sont disponibles également pour les parents sur le site enseignement.be. De même, les parents ont accès aux informations qui figurent dans les circulaires, et notamment la circulaire informative qui propose des activités culturelles.

Plus spécifiquement, sur le phénomène de la radicalisation, les parents peuvent s'adresser depuis ce 26 janvier au centre de ressources qui a été créé au sein de la cellule pédagogique «*Démocratie ou barbarie*» de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une liste de supports qui peuvent être utilisés avec des élèves dans le cadre d'un EAD est publiée sur le site extrémismes-violents.cfwb.be.

Par ailleurs, le service général de l'Inspection

est bien chargé du contrôle du niveau des études. L'inspecteur s'assure que l'enseignement dispensé poursuit les objectifs définis par l'article 6 du décret «*Missions*», qu'il est conforme au titre de la Constitution relatif aux droits des Belges et qu'il ne prône pas des valeurs manifestement incompatibles avec la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome en 1950. Le contrôle de l'inspecteur est toujours annoncé. Il se déroule dans un bâtiment qui appartient aux pouvoirs publics, en général dans une école, sauf sur demande, généralement motivée par des difficultés de mobilité importantes qui seraient liées à l'état de santé de l'élève. Chaque inspecteur est susceptible de pouvoir effectuer un contrôle de niveau des études puisque le service de l'Inspection est organisé par zones pour l'EAD. L'administration ne dispose pas à ce jour de données relatives au nombre de contrôles réalisés par l'Inspection.

Concernant la formation des inspecteurs au phénomène de la radicalisation, des sessions de formation ont déjà été organisées l'an dernier. Tout prochainement, au cours du premier trimestre de cette année, des séances d'information sur la problématique de la radicalisation, dont la radicalisation religieuse, seront dispensées par divers intervenants spécialistes de cette thématique. Par ailleurs, des séances à la demande peuvent être organisées par le service des équipes mobiles, plus spécifiquement sur la prévention et la prise en charge d'une situation inquiétante, donc au moment de la détection d'une situation. Dans le cas où un inspecteur suspecterait un risque de radicalisation, il suit la procédure indiquée dans la circulaire 60-36 du 26 janvier 2017 relative à la prévention de la radicalisation menant à la violence au sein des établissements scolaires. Elle a pour objectif de communiquer des informations sur ces phénomènes, de renseigner différents outils et les services disponibles, et surtout de préciser la procédure à suivre en cas de suspicion. Nous venons de la rééditer en pleine concertation avec la DGEO, le service des équipes mobiles, etc. Elle est donc à la disposition des personnes concernées.

Quant à la prévention au sein des écoles de devoirs, je vous invite à interroger ma collègue Alda Greoli, qui est compétente pour ces dernières.

Mme Valérie De Bue (MR). – Madame la Ministre, il a été dit à des parents ayant fait le choix de l'EAD que la législation allait renforcer le contrôle vis-à-vis de la radicalisation. C'est ce qui a suscité mon intérêt.

Vous mentionnez de nombreux outils existants pour les parents et les inspecteurs. Toutefois, seront-ils réellement utilisés? Vous décrivez des procédures, mais je m'inquiète de savoir si l'on va pouvoir réellement détecter des cas. Cela inquiète également certains parents, au vu du nombre croissant de familles optant pour l'EAD.

4.23 Question de Mme Valérie De Bue à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Inclusion de l'enseignement à domicile dans le Pacte d'Excellence»

Mme Valérie De Bue (MR). – L'avis n° 3 du Groupe central a été rendu public en décembre dernier. Le gouvernement doit encore prioriser les mesures.

L'enseignement à domicile (EAD), qui peut sembler atypique de nos jours, permet d'envisager les matières en vertu d'une approche classique, mais aussi en faisant la part belle aux pédagogies actives comme Steiner-Waldorf, Freinet, Montessori ou d'autres. Certains parents mélangent les pédagogies pour créer celle qui correspondra le mieux à leur enfant.

Comment l'enseignement à domicile a-t-il été intégré dans les discussions sur le Pacte pour un enseignement d'excellence? Quelle réforme prévoyez-vous suite aux différentes conclusions du Groupe central en ce qui concerne cet enseignement? Souhaitez-vous mettre en avant des évolutions qui poursuivent un but pédagogique? Quelles adaptations sont prévues par rapport aux contrôles proposés et à ces méthodes d'apprentissage qui se différencient fortement du cadre de l'enseignement classique?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – En ce qui concerne le choix des parents d'assumer l'enseignement de leur enfant à domicile et de leur offrir une approche éducative alternative, je voudrais distinguer les deux questions: l'EAD et l'attrait pour la pédagogie active.

Le choix de l'EAD représente pour le moment moins d'un élève pour mille, soit 900 cas en tout. Ces questions retiennent toute mon attention. En effet, si certains parents sont mus par un souci d'offrir à leur enfant le privilège d'une éducation hors norme, d'autres saisissent cette possibilité pour des projets moins acceptables socialement, voire pour des projets dogmatiques.

Néanmoins, le recours à l'EAD, quel que soit le projet éducatif, témoigne sans doute d'un manque de confiance des familles envers l'école et la formule scolaire traditionnelle. Dans ce sens, lorsque celui-ci est associé à un engouement pour des approches pédagogiques actives, ces familles soucieuses du développement global de leur enfant nous invitent à réfléchir à un projet d'école de qualité répondant aux besoins des élèves, tout en nourrissant un projet d'école inclusive et démocratique.

Si l'EAD n'a pas fait l'objet de mesures spécifiques dans la cadre des travaux du Pacte, plusieurs orientations et mesures visent à rétablir le dialogue entre l'école et la famille et à offrir une école de qualité pour tous dans le respect des singularités.

Le Pacte offre une vision renouvelée de l'école, plus riche dans les activités qu'elle organise et qu'elle accueille. Ce matin, nous avons longuement discuté du tronc commun polytechnique, des domaines d'apprentissage dans la créativité, de l'esprit d'entreprendre. Je pense que l'EAD fait partie de cette ouverture, notamment par rapport à certains types de pédagogies alternatives.

Un deuxième élément concerne l'approche pédagogique variée et différenciée des apprentissages, avec une prépondérance pour une évaluation formative qui permet de rendre l'élève acteur. L'élève sera invité, dans le cadre de la classe ou au cours d'activités spécifiques, à compléter un carnet de bord personnel. Ce sont des mesures qui s'inscrivent dans la volonté d'une école plus perméable aux différences entre les élèves dans leurs intelligences multiples ou dans leurs rapports, même à l'école.

Un dernier élément, parmi d'autres, porte sur la volonté de rétablir une relation de confiance entre les familles et l'école, notamment en lien avec le renforcement de l'école maternelle, le développement d'alternatives à l'échec et au décrochage. À ce propos, les missions des centres PMS ont aussi été recentrées sur les objectifs prioritaires du Pacte, à savoir la relation entre l'école et la famille.

Enfin, l'axe 5 du Pacte vise à faire évoluer l'organisation scolaire pour rendre l'école à la fois plus accessible, mais aussi plus ouverte sur son environnement.

Voilà ce que je peux vous répondre sur le lien entre l'école et la famille dans le Pacte, même si cette question ne semble pas en lien avec l'EAD. En fait, ce que les acteurs ont souligné, c'est aussi l'importance de retisser ce lien et ce rapport à l'école.

Mme Valérie De Bue (MR). – La crainte des familles qui pratiquent ce type d'enseignement est de voir leur liberté pédagogique modifiée, voire freinée. Le Pacte suscite beaucoup d'inquiétudes. Je m'étonne du manque de recul, dans ce secteur bien précis de l'EAD. En Fédération Wallonie-Bruxelles, aucune étude n'a analysé l'impact de ce type d'enseignement sur l'évolution des enfants, sur la manière de devenir adulte, de s'intégrer dans la société.

Les seules études dont j'ai connaissance viennent du Canada. Même si l'EAD concerne effectivement un nombre limité d'enfants, ce serait peut-être aussi une occasion de poursuivre la réflexion en la matière.

4.24 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Apprentissage du russe»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Dans le cadre du programme d'ouverture aux langues et aux cultures (OLC) entre l'Association belge des écoles russes et la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'apprentissage du russe est rendu possible dans l'enseignement obligatoire pour une période test de février à juin, reconductible pour l'année scolaire 2017-2018. Je participe dans ma commune à un programme de l'OLC qui concerne le mandarin et qui fonctionne parfaitement. Le programme a donné lieu à une émulation des enfants et une dynamique intéressante. Étendre l'OLC au russe est une idée intéressante.

Comment ce projet a-t-il été reçu par les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont celles qui ont saisi l'initiative? Qu'est-ce qui motive leur choix?

La Russie est neuvième pays à rejoindre le partenariat OLC. Quelles sont les modalités particulières dans le suivi ou la mise en pratique du projet?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – La circulaire qui informe de la mise en place du projet pilote OLC (Ouverture aux langues et à la culture) en partenariat avec la Russie a été diffusée ce 11 janvier. Quelques jours plus tard, sept écoles avaient déposé leur candidature: quatre secondaires et trois primaires. Cinq demandes portent sur l'organisation de cours de russe, deux demandes concernent l'organisation de cours interculturels, et une école souhaite les deux volets.

À l'heure actuelle, étant donné le nombre de professeurs disponibles, cinq écoles ont pu recevoir une affectation: le Sacré-Cœur de Linthout de Bruxelles, Saint-Ambroise à Liège, Saint-Vincent à Ans, l'École de l'Enfant Jésus de Voroux-lez-Liers et le Collège Notre-Dame de la Paix à Erpent. Des négociations se poursuivent pour répondre à la demande des autres écoles.

Je tiens à préciser que la Russie n'est pas le neuvième partenaire, mais le dixième de l'OLC. L'ouverture de ce programme a été initiée à la suite des échanges entre la responsable de l'Association belge des écoles russes, des représentants de l'ambassade et de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGE). À l'issue de ces échanges, les termes d'un projet pilote ont pu être définis et ont abouti à la présente offre.

Concernant le suivi de l'expérience, les écoles organisent la mise en place du projet au début du mois de février. Le bilan sera dressé avant la fin de l'année scolaire par l'école et les responsables OLC: les difficultés rencontrées et les améliorations à apporter seront discutées dans un comité bilatéral en collaboration avec l'ambassade de la Fédération de Russie.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Ce sont de bonnes nouvelles. Sept écoles veulent démarrer le

projet, et cinq ont pu le faire.

Je constate que les problèmes de pénurie existent dans une même mesure pour la langue russe que pour les autres fonctions de l'éducation. Je constate également que seules des écoles du réseau libre ont répondu à l'appel à projets. Il serait bien de faire en sorte que d'autres écoles, émanant d'autres réseaux, prennent conscience de l'initiative qui est, somme toute, intéressante et utile.

4.25 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Résultats de l'étude menée par l'administration suite à la proposition de résolution relative à l'adaptation des normes de rationalisation dans les écoles rurales»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Madame la Ministre, après avoir lu votre réponse à ma question écrite portant sur l'étude menée par votre administration concernant la résolution déposée par des communes relative à l'adaptation des normes de rationalisation pour les écoles rurales, je me permets de vous interroger à nouveau. Vous me précisez, dans cette réponse, que pour les communes d'une densité de moins de 75 habitants au km², la possibilité de maintenir l'implantation ouverte à 80 % pendant plusieurs années existe bel et bien. Pourriez-vous me préciser le mécanisme utilisé pour permettre ce type de dérogation?

Vous indiquez également que des pistes de solution seraient abordées prochainement pour éviter les fermetures d'implantation, surtout en milieu rural. Vous précisez également que la réflexion sur ce sujet doit concerner l'ensemble des implantations scolaires, même celles situées dans des communes de plus de 75 habitants par km². C'est un point de vue que je partage. J'aurais souhaité consulter l'étude réalisée par votre administration, mais malheureusement, celle-ci n'était pas jointe à votre réponse. Pourrais-je l'obtenir? Où en êtes-vous, puisque vous évoquez des pistes, dans la réflexion qui permettrait d'éviter les fermetures d'implantations en milieu rural? Pouvez-vous m'en parler?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Le mécanisme utilisé actuellement pour permettre aux implantations de fonctionner en dérogation alors qu'elles n'ont que 80 % du minimum des élèves pendant plusieurs années est issu de l'arrêté royal de 1984. Les modalités pratiques de l'arrêté sont reprises dans la circulaire 5 796 du 30 juin 2016: «dans les communes rurales ayant une densité de population inférieure à 75 habitants par km², l'implantation ou le niveau qui n'atteint pas les 100 % des normes de rationalisation à la date du 30 septembre est maintenu si les normes sont atteintes à 80 % du minimum re-

quis sans restriction si les élèves qui y sont inscrits ne trouvent pas une implantation du même réseau plus proche de leur domicile. Si les conditions sont respectées, les implantations peuvent rester ouvertes à 80 % pendant plusieurs années.»

Les données de l'analyse ont été le plus justement objectivées par rapport à l'évolution des écoles à 80 % au cours des trois années scolaires. Nous avons croisé ces résultats avec les données concernant les fermetures. Ce premier document, que je vous enverrai vu qu'il n'était pas joint à la réponse à votre question écrite, permet de se rendre compte de l'ampleur du phénomène. Mais une éventuelle prolongation des normes de dérogation à 80 % pour les communes qui ont une densité entre 75 et 500 habitants par km², et les communes de plus de 500 habitants par km² est soumise à des contraintes budgétaires. Cependant, la réflexion est toujours ouverte.

Pour le moment, les communes rurales qui disposent d'une densité de population inférieure à 75 habitants par km² bénéficient de la règle initiale. Cela peut vous paraître peut-être insuffisant dans certains cas. Mais je pense que nous devons avoir un jour un débat sur les écoles rurales. J'ai récemment été interpellée par deux enseignants qui ont tous les deux des classes uniques dans des petites écoles et qui se retrouvent isolés. Ils m'ont expliqué qu'ils se trouvent dans le même village où se trouvent deux écoles de deux réseaux différents. C'est une autre problématique, mais à mon sens, nous ne pouvons pas non plus nous asseoir dessus et ne pas avoir une vision globale des situations locales.

Depuis la fusion des communes, beaucoup d'écoles de villages font partie d'une grande commune dont le centre a une densité de population plus forte, ce qui a aussi un impact sur notre réflexion. Donner la possibilité d'une année supplémentaire de dérogation automatique pour toutes les implantations en difficulté me paraît cohérent. Il est intéressant d'y réfléchir. Je ne ferme pas la porte à vos différentes propositions. Cela pourrait laisser la chance à certains pouvoirs organisateurs de maintenir certaines petites implantations rurales, mais, et je le répète, cela doit se faire en concertation avec les enseignants sur le terrain qui, parfois, se trouvent dans des situations où ils ont une classe unique de la première à la sixième. Ce n'est pas pédagogiquement la meilleure solution. Je dispose de témoignages qui vont dans différents sens. C'est interpellant et la réflexion n'est pas du tout fermée.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Madame la Ministre, je partage votre point de vue de quand vous soulevez la problématique de la coexistence de deux réseaux différents dans une même commune ou village. Mais, dans ma question écrite, je vous avais parlé de plus d'une dizaine de communes qui avaient signé cette motion. Si vous prenez contact avec ces communes, vous verrez que la problématique concerne la fermeture pure

et simple d'une petite école. Aucune commune ne m'a fait part de l'octroi d'un délai d'une année supplémentaire. Cette problématique est bien réelle et, souvent, les enseignants et les autorités communales font du porte-à-porte pour pouvoir faire vivre leur petite école, qui reste parfois le dernier lieu de vie d'un village.

Quant aux classes uniques, le débat est différent et les avis sont partagés. Le problème est donc très complexe et il faut tenir compte de plusieurs paramètres. J'espère simplement que les réflexions sont en cours.

4.26 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Projets retenus dans le cadre de l'emprunt auprès de la BEI»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le 6 décembre dernier, la Fédération Wallonie-Bruxelles a emprunté 600 millions d'euros auprès de la Banque européenne d'investissement. Ce prêt servira à financer des projets à hauteur de 1 365 000 000 euros sur une période de cinq ans. J'ai tenté d'obtenir plus d'explications auprès de l'administration du Budget. Je ne les ai pas obtenues, si ce n'est deux éléments qui ont percolé: d'une part, le ministre Marcourt a évoqué un chiffre de 1 500 projets, et d'autre part, le ministre du Budget a fourni, dans ses annexes, un document détaillant la répartition de ces projets entre les différents ministères. Serait-il possible de faire la transparence sur les décisions prises et de connaître le détail des projets retenus, la méthode de sélection et les critères utilisés, et, éventuellement, leur répartition géographique sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Les investissements qui entrent en ligne de compte pour justifier de l'utilisation des moyens financiers mis à disposition de la Fédération Wallonie-Bruxelles par la Banque européenne d'investissement et qui relèvent de mes compétences concernent des dossiers présentés dans le cadre du programme prioritaire de travaux portant sur des travaux liés à la sécurité, l'hygiène, les économies d'énergie pour concerne 300 dossiers par an; des demandes de subventions pour la rénovation, l'extension, la construction d'écoles, tous réseaux confondus; des demandes de création de nouvelles places pour faire face au boom démographique et, enfin, des dossiers de financement exceptionnel de bâtiments scolaires retirés de la convention BEI de décembre 2013, il s'agit des ex-dossiers financés via le Centre régional d'aide aux communes et le partenariat public-privé

À ce stade la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas encore activé son droit de tirage sur la ligne de crédits mise à sa disposition par la BEI. L'administration élabore une liste de projets justi-

fiant les montants qui seront sollicités auprès de la Banque européenne d'investissement. Cette liste est établie à partir des infos communiquées à la BEI en vue de la négociation de la convention de prêt et est établie dans le format qu'elle impose. Ces projets sont essentiellement des projets pour lesquels une décision a déjà été prise, tantôt en matière de subvention tantôt en matière d'investissement direct quand il s'agit de notre réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement. Soit encore il s'agit de projets déjà repris dans des listes de projets éligibles au programme prioritaire des travaux.

Comme l'a rappelé le ministre Flahaut le 14 novembre, il ne s'agit en aucun cas d'une accélération d'investissements ou d'investissements nouveaux, mais de remplacer une source de financement par une autre, moins coûteuse. L'objectif est de négocier un emprunt à des conditions plus favorables et à un taux préférentiel par rapport à ce qu'on offre sur le marché, dans la continuité des bonnes pratiques de la gestion de la dette. Je n'ai aucun problème à ce que la liste des projets, une fois finalisée par l'administration, soit communiquée au parlement.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le ministre Madrane est un peu plus avancé que vous: il m'a communiqué toute sa liste de projets. Vous vous engagez à communiquer la liste des projets qui vous concernent et c'est tout ce que je vous demande de manière à ce qu'on puisse en prendre connaissance. Il ne s'agit effectivement pas de nouveaux dossiers puisqu'on a recyclé des dossiers avec un nouveau véhicule financier. Cette opération vaut la peine puisque les conditions de financement sont nettement plus favorables et il n'y a aucune raison de ne pas en profiter. Cepen-

dant, est-ce qu'il est exclu de rentrer de nouveaux dossiers? La BEI ne l'accepterait-elle pas ou peut-on imaginer qu'en cours de route certains projets ne se concrétisent pas, est-ce que d'autres dossiers peuvent les remplacer? Je reviendrai sur le sujet lors d'une autre question.

5 Ordre des travaux

Mme la présidente. – La question orale de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Scolarisation des enfants sans abri», est reportée.

Les questions orales à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Petite école», de M. Gilles Mouyard, intitulée «Réorganisation des institutions scolaires au centre de Namur», de M. Jean-Marc Dupont, intitulées «Médiation scolaire» et «Congés de maladie et réforme de la pension des enseignants», de Mme Christie Morreale, intitulée «Développement de projet pilote d'intégration», de Mme Joëlle Kapompolé, intitulée «Outil pédagogique "Cultiver le goût et l'odorat. Prévenir l'obésité infantine dès 2 ans ½"», de M. Serdar Kilic, intitulée «Communication avec les parents», et de M. Jean-Luc Crucke, intitulée «Service de gestion du personnel», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h35.*